
LA LÉGATION DU CARDINAL CAETANI

EN FRANCE

La mission du cardinal Henri Caetani, comme légat en France, du mois d'octobre 1589 au mois de septembre 1590, a eu, dans l'histoire de notre pays et dans celle de l'Église, une importance considérable. Le pape Sixte Quint, dont l'âme vigoureuse suivait avec anxiété depuis cinq ans les événements, au milieu desquels la France était tristement engagée, nomma, après la mort d'Henri III, le cardinal Caetani pour appliquer, en face des partis ennemis, la politique qu'il entendait suivre, politique franchement catholique dans son but, éminemment conciliante dans ses moyens.

Sixte Quint ne pouvait évidemment supporter qu'un roi hérétique s'assît sur le trône de la France catholique, et il rejetait à ce point de vue Henri de Navarre ; mais, avec son coup d'œil exercé, il avait vite reconnu que personne, hors le Roi, n'aurait pu véritablement monter à cette place. Il voulut donc, d'une part, menacer les catholiques Royalistes, déjà ralliés autour du prince, assez pour qu'ils le forçassent à se convertir, pas trop pour ne pas rompre avec eux ; et d'autre part, il voulut soutenir leurs adversaires les catholiques Ligueurs, pas trop pour ne pas les faire triompher, et cependant assez pour intimider le Roi et le contraindre, malgré ses répugnances personnelles, à faire à l'opinion catholique de la France cette grande concession de changer de religion, pour assurer la paix du royaume. Si le pape se fût uni avec les Ligueurs, les chefs de la Ligue, jaloux les uns des autres, se seraient très probablement partagés la France courbée aux pieds de l'Espagne : c'en était fait de la France monarchique. Si le pape se fût uni avec les Royalistes, le Roi, peu em-

pressé après son triomphe à tenir ses promesses de conversion, par la force des choses, aurait très probablement fait monter le Protestantisme sur le trône : c'en était fait de la France catholique.

Soutenir les Ligueurs dans leur résistance au Roi protestant, ménager les Royalistes pour contraindre par eux ce Roi protestant à se convertir, avant de rester maître incontesté du pays, rendre ainsi à l'Église et à la France un Roi catholique, tel fut le but, éminemment pratique, utile, assigné par le Souverain Pontife Sixte Quint à la mission du cardinal Henri Caetani.

Le légat la comprit-il ainsi ? entra-t-il dans les vues salutaires du pape ? n'accorda-t-il pas une faveur exclusive aux Ligueurs et ménagea-t-il assez les Royalistes ? quel résultat obtint-il ? Les dépêches adressées par le Légat au cardinal de Montalto, le jeune secrétaire d'État de son vieil oncle le pape Sixte Quint, nous donneront la réponse à ces questions, en nous exposant ses actes et nous découvrant ses pensées.

La plupart des documents employés ici sont inédits, et ont été extraits des Archives du Vatican et de la bibliothèque des Barberini en 1865 et 1867 ¹. J'allais frapper aux Archives des Caetani, lorsque j'appris que M. Caringi publiait, dans la *Revue du monde catholique* ², quelques documents importants sur la légation du cardinal ; peu après, la même *Revue* imprimait le journal d'*Alaleo*, son maître des cérémonies. N'oublions pas que le P. Tempesti avait inséré des fragments de dépêches dans sa *Storia di Sisto quinto*. Le texte des *Instructions* donné par Tempesti n'est pas accepté par M. de Hübner, qui, ayant eu communication des dépêches de Caetani, a consacré huit pages à sa mission dans son remarquable ouvrage sur Sixte-Quint ³.

Depuis quelques années, il y a eu de nombreuses publications sur les dernières années du xvi^e siècle en France : j'ai lu les ouvrages de M. de Bouillé ⁴, de M. de Croze ⁵, de M. Forneron ⁶, de

¹ Je manquerai à tous mes sentiments, si je n'adressais ici à la mémoire du P. Theiner, alors préfet des Archives du Vatican, et à M. l'abbé Sante-Pieralisi, conservateur de la Bibliothèque Barberini, l'expression de mes remerciements pour toutes les facilités qu'ils m'ont accordées.

² Nos de février, avril et octobre 1867, et de février 1878.

³ *Sixte-Quint*. Paris, 1870, 3 vol. in 8^o.

⁴ *Histoire des ducs de Guise*. Paris, 1850, 4 vol. in-8^o.

⁵ *Les Guise, les Valois et Philippe II*. Paris, 1866, 2 vol. in-8^o.

⁶ *Les ducs de Guise et leur époque*. Paris, 1877, 2 vol. in-8^o.

M. de Meaux ¹ etc., etc. J'ai pu en profiter pour écrire ces pages, bien qu'aucun de ces auteurs n'ait publié de documents spéciaux sur la mission du cardinal Caetani.

I

Après la mort d'Henri III, les troupes du roi de Navarre proclamèrent aussitôt ce prince roi de France, sous le nom d'Henri IV. Désireux d'obtenir l'adhésion des catholiques Royalistes de l'armée, le nouveau roi promit de conserver la religion là où elle existait, de rétablir son exercice dans les lieux où elle était prohibée, et de se convertir avant six mois (4 août 1589).

Les princes du sang, les grands officiers de la Couronne, la plus grande partie des capitaines catholiques employés sous leurs ordres, voulurent suivre la fortune d'Henri IV, et tous désignèrent François de Luxembourg, duc de Piney, pour aller à Rome porter au Souverain Pontife l'explication de leur conduite, les conditions mises par eux à la reconnaissance du prince et les promesses du monarque.

Si Henri IV ralliait ainsi à lui les chefs de l'armée d'Henri III, le duc de Mayenne ne négligeait rien pour réunir les catholiques ligués autour du cardinal de Bourbon, toujours prisonnier il est vrai depuis le 24 décembre 1588, mais depuis proclamé roi sous le nom de Charles X.

A la nouvelle de la mort d'Henri III, Mayenne n'avait pu retenir un cri où l'angoisse se mêlait à la joie : « Dieu nous regarde en pitié, écrivait-il au duc de Nemours ; voici un coup miraculeux : notre plus grand ennemi est mort ! Venez avec la plus grande diligence que vous pourrez, mon cher frère, je vous en supplie, parce que c'est l'heure où il faut que nous pourvoyons à tout ². »

Le duc de Mayenne, déjà nommé depuis six mois « lieutenant général de l'état roial et couronne de France, » envoya immédiatement dans toutes les provinces des gentilshommes, afin de grouper les catholiques pour la défense commune de la Religion ; puis, d'accord avec « les gens tenant le conseil général de l'Union

¹ *Les luttes religieuses en France au XVI^e siècle*. Paris, 1879, in-8°.

² Archives du Vatican, *Lettere del Nunzio di Francia*, t. XXIV, n° 1014. Lettre du 2 août 1589.

des catholiques établis à Paris, » il fit partir pour Rome un commandeur de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem, Jacques de Dieu, qui venait d'en arriver. Jacques de Dieu était, selon le mot de Mayenne, « un gentilhomme d'honneur, de très rare intégrité, et d'ung saint zèle. » Aussi le duc estimait-il ne pouvoir envoyer vers Sa Sainteté « personne qui lui fût plus agréable. » Le duc de Mayenne lui donna des instructions et lui exposa ses plans. L'important à ses yeux était de délivrer le cardinal de Bourbon, et de repousser le nouveau Roi, que les Ligueurs, avec dédain, appelaient toujours Navarre ou le Navarrais. Mais, pour atteindre ce but, il fallait des troupes et de l'argent : « L'argent est ce dont pour le moment il y a le plus besoin, écrivait le duc de Mayenne, faites-le bien comprendre à Sa Sainteté, afin qu'il lui plaise de prendre quelque prompt résolution, car il nous est impossible par nous-mêmes de subsister et il faut que notre peuple soit encouragé : il faut craindre que, réduit au désespoir, ce peuple ne prenne quelque résolution extrême, dont la religion catholique recevrait un irréparable malheur. Quant à moi, ajoutait-il, après avoir dépensé toutes mes ressources, il ne me reste que la vie : je ne l'épargnerai jamais pour une si sainte cause, et vous prie d'en assurer Sa Sainteté. » Le duc de Mayenne prévenait que Navarre feignait d'être converti, et il terminait en demandant au Pape d'envoyer un Légat pour commander les catholiques.

Toutes les villes où dominait le parti de la Ligue suivirent le même mouvement et adressèrent les mêmes déclarations ¹.

Que pensait alors le Souverain Pontife ?

Le cardinal Morosini écrivait au cardinal de Montalto, secrétaire d'état de Sixte-Quint, que « les gens de bien espéraient voir la mort du Roi amener la réunion des catholiques, l'extirpation de l'hérésie et par conséquent le repos du royaume. » De son côté le cardinal de Montalto lui écrivait, dans une lettre qui se croisa avec la sienne : « Si cette grande nouvelle est vraie, on peut espérer voir les troubles de France se calmer, au moins diminuer, car on fera seulement la guerre contre les Huguenots. »

Les deux cardinaux en étaient-ils réellement persuadés, et ne

¹ Les volumes de la légation sont remplis de lettres, unanimes à déplorer les malheurs de la France et à exprimer la résolution de défendre la Religion. Archives du Vatican, *Lettere, etc., di Francia*, vol. XXXV, f^o 41, f^o 86, f^o 213, etc.

se laissaient-ils pas aller à des illusions ? Ils devaient apprendre, par les missions données au commandeur de Dieu et au duc de Piney, l'inanité de leurs espérances : les catholiques restaient, comme ils l'étaient auparavant, profondément divisés.

M. de Dieu, arrivé à Rome le 1^{er} septembre 1589, parla au Pape des malheurs de la France et de la résolution des catholiques de mourir plutôt que d'abandonner la foi ; il demanda l'envoi d'un nouveau Légat et un secours de 500,000 écus. L'ambassade de M. de Dieu, qui « eût été plus agréable au Pape si les nouvelles communiquées eussent été meilleures, » n'éclaira pas Sixte-Quint. « Nous n'avons appris par lui rien de certain, écrivait le Pontife au conseil de la Sainte Union, nous ignorons ce que vous pensez de l'avenir, et par conséquent nous ne pouvons dire ce que vous avez à faire et ce qui est nécessaire de faire pour défendre la religion catholique et assurer le salut de la France ¹. »

Sixte-Quint, néanmoins, donna aux Ligueurs des témoignages de sympathie : il refusa de célébrer les obsèques du Roi, et fit remarquer aux cardinaux réunis en Consistoire, le 11 septembre, que cette mort d'Henri III paraissait être un jugement de Dieu ². Puis il accorda aux désirs des Ligueurs l'envoi d'un Légat, et promit de les aider. Le duc de Mayenne, ravi de cette nouvelle, supplia « très humblement le Souverain Pontife de vouloir envoyer au plus tôt le légat qui luy plaist promettre ; » et il assura, « moyennant ce, avec l'aide de Dieu en une cause si juste, d'avoir bientôt la fin de ses ennemis. »

Lorsque le Pape proposa en Consistoire d'envoyer une légation en France, le cardinal Scipion Gonzague, parent du duc de Nevers, uni aux plus vieux cardinaux et à l'ambassadeur de Venise, demanda d'envoyer deux légats, l'un ecclésiastique à Paris pour assister au conseil, l'autre militaire à Avignon pour commander aux troupes et se tenir prêt à déployer la bannière sous laquelle se rangeraient les catholiques. Sixte-Quint n'agréa point cette combinaison. On mit alors en avant plusieurs noms pour la direction de la légation. Aucun ne plut au Souverain Pontife, sauf celui du cardinal Rusticucci ; mais, comme il ne savait pas s'exprimer facilement en latin, il fut écarté. On proposa le car-

¹ Archives du Vatican, *Sixti V Reg.*, an V, ep. 23, 21 sept. 1589.

² Le Pape ne laissait pas d'adresser ses consolations à la reine veuve d'Henri III. *Ibid.*, ep. 116, 20 décembre 1589.

dinal Henri Caetani. Sixte Quint, dit que sa personne lui plaisait, mais que son neveu étant au service du roi d'Espagne et le duc son frère étant pensionné par le même souverain, on pourrait l'accuser de partialité. Le choix, cependant, se fixa sur lui. Le Pape demanda à chacun des cardinaux de la congrégation pour les affaires de France, d'écrire un projet de bulle pour annoncer l'envoi du légat, et se réserva de les examiner. La rédaction du cardinal Santorio fut choisie, et le 25 septembre le cardinal Caetani reçut ses pouvoirs¹. On lui assigna cent mille ducats pour sa mission, et cent mille autres pour être distribués aux Ligueurs : secours très faible et très mesquin, a écrit le cardinal Santorio ; mais le pape, comme nous le verrons, ne voulait point s'engager trop activement.

Sixte-Quint exposa lui-même de vive voix au nouveau légat quel devait être l'objet de la mission. Le légat devait déployer tout son zèle pour établir en France un roi catholique, faire mettre en liberté le cardinal de Bourbon et l'archevêque de Lyon, introduire le tribunal ecclésiastique de l'Inquisition, et annuler les privilèges de l'Église gallicane contraires à l'autorité du Saint Siège. Il devait examiner si le cardinal de Bourbon était vraiment reconnu par tous les seigneurs, ou seulement par des mécontents ; il devait étudier les tendances du cardinal de Vendôme et du duc de Lorraine, afin de savoir s'ils agissaient pour eux-mêmes, pour le roi de Navarre ou pour le cardinal de Bourbon. Il devait protéger la Ligue, uniquement comme soutien de la religion catholique, et le duc de Mayenne comme son principal chef ; mais en même temps il devait rechercher si la Ligue était une rébellion ou une association inspirée par le zèle de la religion, et si le duc de Mayenne aspirait à monter sur le trône ou à détruire l'hérésie. Il devait surveiller les menées des princes du sang et de Navarre, savoir si ce dernier observait les conventions jurées, repoussait les catholiques ou donnait une réelle espérance de conversion ; s'il y avait des chances de le voir battu par Mayenne ; si les Parisiens étaient attachés à Navarre. Il devait enfin étudier les visées des ministres espagnols, et discerner s'ils voulaient établir un roi catholique ou préparer une monarchie universelle. Tels étaient les points particuliers recom-

¹ Archives du Vatican, *Sixti V Reg.*, an. V., ep. 66.

mandés à l'observation du Légat. Par dessus tout, le Pape lui prescrivait de ne jamais devenir l'homme d'un parti et le partisan de la guerre ¹.

Cette conversation du Souverain Pontife avec le cardinal Caetani exprime la pensée qui devait dominer la politique romaine. Donner à la France un roi catholique, voilà le but à atteindre ; et, pour l'atteindre sûrement, il ne fallait se compromettre avec aucun des partis, afin de ne se briser à aucun obstacle.

Les instructions remises au cardinal Caetani venaient corroborer la parole du Pape ². Il devait se présenter comme un messenger de salut et de paix, en se rappelant toujours que le but de la Légation était de conserver la religion catholique dans toute la France, d'en extirper l'hérésie et les hérétiques, d'établir l'union et la concorde entre tous les princes, nobles et peuples catholiques, pour le service de Dieu, le bien public et la conservation de cette couronne et de ce royaume, afin qu'unis ensemble sous un roi catholique, ils pussent vivre en paix dans la religion catholique. Sur ce point, le Légat pensera continuellement aux moyens d'arriver au but. Il devait visiter le grand duc de Toscane, le duc de Ferrare, le duc de Savoie ; à Lyon, il devait encourager le marquis de Saint-Sorlin à rester fidèle à la foi et à l'Union catholique, féliciter les consuls de leur zèle et les exhorter à persévérer dans la Sainte Union. Il devait chercher à voir le duc de Nevers, l'assurer des bonnes dispositions du Pape envers la France et tous les catholiques de France, et lui rappeler que son devoir l'obligeait à s'unir avec les autres Princes comme médiateur entre le duc de Nevers et les princes catholiques. Il devait encourager les catholiques tièdes et indécis à rester dans la foi catholique et la Sainte Union. Aux yeux du Pape, le roi catholique existait : c'était le cardinal de Bourbon ; s'il était encore retenu par le roi de Navarre, le légat devait s'adresser pour les affaires au duc de Mayenne, au Conseil général des catholiques de l'Union et aux échevins de la ville ; en tous cas il devait

¹ Cette conversation est rapportée par Tempesti, t. II, p. 233.

² M. Caringi a publié des Instructions remises par le cardinal de Montalto à Caetani. *Revue du monde catholique*, (février 1867.) Celles que nous avons sous les yeux et que M. de Hübner (t. II, p. 249) a analysées, sont aux archives du Vatican, arm. XI, cap. XI, n° 24. Elles ont été, le 30 septembre, à seize heures, envoyées au Pape avec celles du cardinal des Quatre Saints Couronnés (Fachinetti).

maintenir, autant que possible, le royaume sous le nom du cardinal, et en cas de mort faire élire, avec tous les catholiques, un roi catholique, et conformément aux lois du royaume empêcher l'élection d'un prince hérétique ou suspect d'hérésie.

En dehors de ces points, on laissait au légat une certaine liberté d'action pour faire ce qu'il jugerait à propos.

Le 2 octobre, Sixte Quint écrivit aux membres du conseil de la Sainte Union pour leur annoncer sa résolution de soutenir leur zèle et de diriger par son légat le mouvement catholique, afin de préparer le choix d'un Roi; puis, rappelant que l'union entre les catholiques donnerait l'espérance d'un succès, le Souverain Pontife les conjura de ne point poursuivre d'autre but. Le même jour, il écrivit aux échevins de Lyon pour les féliciter de la part qu'ils avaient prise à la défense des intérêts de la religion catholique, et les prier d'ajouter foi à la parole du Légat; il adressa à l'archevêque de Lyon ¹ des compliments au sujet de sa mise en liberté et de sa constance dans ses sentiments, lui demandant d'aider le Légat par son activité et son courage. Il remercia aussi l'archevêque d'Embrun ² des services qu'il avait rendus, approuva les déclarations émises par la Sorbonne sur la conduite à tenir par les chefs de l'Union catholique ³; enfin il encouragea le duc de Mayenne ⁴ et le conseil général de l'Union des catholiques ⁵ à combattre pour la religion et la justice, en leur recommandant spécialement d'agir de concert avec le Légat pour nommer un roi très chrétien.

Tel fut le langage du Souverain Pontife vis-à-vis des Ligueurs. Lorsqu'il s'adressa aux « politiques, » il fut aussi net. « Il ne s'agit plus, écrivit-il au duc de Montmorency ⁶, d'employer, comme il l'avait fait jusqu'alors, des moyens équivoques pour conserver le royaume. La situation est changée : il est à présent nécessaire de rétablir la religion catholique, et d'asseoir le repos public sous un roi dévoué à la religion. Pour cette grande œuvre, il est évidemment besoin de votre concours et de celui de votre parti. »

¹ Archives du Vatican, *Sixti V Regest.*, an. V, ep. 71.

² *Ibid.*, ep. 33.

³ *Ibid.*, ep. 60.

⁴ *Ibid.*, ep. 55.

⁵ *Ibid.*, ep. 59.

⁶ *Ibid.*, ep. 34, 2 octobre 1589.

Ces lettres, ces deux cents brefs envoyés de toutes parts, étaient de véritables proclamations pour recommander l'union, afin d'arriver à établir un roi catholique, seul moyen de relever l'état misérable de la France.

Le duc de Nevers avait indiqué au Souverain Pontife quelle était à ses yeux « la véritable voie, et la plus courte et la plus sûre, » pour mettre le royaume en paix et rétablir la religion catholique : c'était la conversion du Roi. « Si le roi de Navarre ne se convertit pas, ou s'il ne meurt pas, l'hérésie est établie en France, disait-il; la prise d'armes de la Ligue ne la détruira pas. »

Le cardinal Caetani avait-il, lui aussi, cette conviction ? Nous allons le voir, en parcourant les dépêches qu'il adressa au cardinal de Montalto.

II

Le cardinal Caetani partit de Rome, accompagné de son frère Camille, patriarche d'Alexandrie, de Mgr Segna, évêque de Plaisance, de Mgr Mocenigo, évêque de Coneda, de Mgr Riccardi, secrétaire de la Légation, de quatre gentilshommes, et de quelques autres personnes. Il s'arrêta à Florence, où le grand duc de Toscane le reçut avec les plus grands honneurs, eut à Bologne avec le légat Morosini de longs entretiens sur la France, que ce dernier venait de quitter, et, gagnant Turin, vit le duc de Savoie, « prince de grand esprit, écrivait-il, de haute intelligence et de valeur. » Le duc saisit l'occasion pour parler au légat de ses prétentions au trône de France ; mais Caetani, comme le Pape l'avait indiqué, lui répondit en termes généraux, afin de ne pas se compromettre. S'il se voyait écarté, le duc de Savoie désirait avoir comme voisin le duc de Mayenne, et se montrait très opposé aux prétentions du duc de Lorraine. A Chambéry, Caetani reçut la visite de l'ambassadeur d'Espagne. L'ambassadeur annonça au Légat que le duc de Savoie, « mu par quelque mauvais esprit, » avait formé le dessein d'envoyer des troupes en Dauphiné. Le prétexte mis en avant était de secourir les catholiques, mais en réalité il s'agissait de s'emparer du pays. Or le roi d'Espagne désapprouvait expressément ce projet, et son ambassadeur n'ayant pu dissuader le duc de l'entreprendre, venait prier le Légat d'employer son influence pour le lui faire abandonner. Cette commu-

nication était-elle sincère, ou cachait-elle un piège? Caetani ne voulut pas le décider, et s'en remit à la prudence du Pape; « seulement, disait-il, je ne crois pas que le duc ait l'intention d'occuper les États d'autrui. »

A Montmélian, l'archevêque d'Embrun présenta au Légat les députés des États du Dauphiné. L'un d'eux porta la parole au nom de tous, et exposa, en un long et élégant discours latin, les sentiments catholiques des États; il fit un tableau des calamités du royaume, et en particulier de celles de la province, « réduite à une telle extrémité qu'à moins d'être secourue elle allait tomber entre les mains des huguenots; » il exposa ensuite qu'après avoir en vain demandé secours au duc de Mayenne, puis à la ville de Lyon, ils s'étaient dans leur désespoir tournés vers l'ambassadeur d'Espagne à Turin, pour obtenir quelque appui du Roi son maître, en qualité de protecteur de la Religion. « Cet appel aux Espagnols ne pouvait les faire soupçonner de vouloir diviser le royaume et changer de maître, mais manifestait leur résolution d'échapper aux hérétiques. » Repoussés encore de ce côté, ils avaient recours au Légat du Pape, et lui demandaient son intervention auprès du duc de Savoie pour sauver les villes de Grenoble et de Vienne. L'orateur conclut en réclamant, au nom des États, une somme d'argent, et il s'étendit longuement sur ce sujet.

Caetani loua les sentiments des habitants du Dauphiné, mais refusa de se charger, immédiatement du moins, de demander au duc de Savoie son secours en leur faveur. En effet, disait Caetani, une démarche de ce genre, dès mon premier pas en France, pourrait inspirer de la défiance aux catholiques; il ne lui paraissait pas d'ailleurs convenable d'introduire dans le royaume des armes étrangères sans urgente nécessité, avant d'avoir employé d'autres moyens de pacification, puisque l'ordre du Saint-Père était de conserver l'intégrité du royaume et d'exclure les étrangers. Quant à la demande d'argent faite par les députés, Caetani, sans rien promettre, répondit que le salut des provinces de France dépendait uniquement du choix d'un roi catholique. Tel était le but de Sa Sainteté, et, pour atteindre ce but, il n'épargnerait pas l'argent.

Désireux de connaître exactement l'état des affaires, Caetani envoya en Dauphiné l'archevêque d'Avignon, avec mission d'obtenir d'Alphonse Ornano et de Lesdiguières la cessation de leurs hostilités contre les catholiques. Lorsque l'archevêque essaya

de gagner Ornano au parti de la Ligue, Ornano répondit que sa fortune était liée à celle de Montmorency, et que son action serait commune avec la sienne, sauf dans le cas où ce dernier accepterait un roi qui ne serait pas catholique. En somme, sa politique était une politique d'expectative : il voulait voir venir les événements ; mais on espérait autour du Légat, — car les partis espèrent toujours ce qu'ils désirent, — qu'il inclinerait vers la Ligue.

Caetani continua sa marche, et arriva à Lyon le 9 novembre, parfaitement reçu par la population et par le marquis de Saint-Sorlin, qui remplaçait son frère le duc de Nemours, gouverneur de la ville, alors absent. Le légat remit aux membres du conseil de ville le bref qui leur était destiné ¹, et exhorta les échevins à la persévérance. Ceux-ci répondirent qu'ils étaient prêts à verser leur sang pour défendre la religion. Le lendemain, Caetani expédia un courrier au duc de Mayenne pour lui demander un rendez-vous et quelle route serait sûre ; il écrivit aussi au duc de Nevers pour lui exprimer son désir de causer avec lui, dans l'intérêt de la cause catholique, et pour savoir si, après avoir traversé ses états, le chemin serait libre.

Caetani reçut à Lyon une députation de la ville de Vienne, qui venait lui représenter le malheur des habitants, alors serrés de près par les hérétiques. Sachant que Caetani portait de l'argent, les députés lui demandèrent dix mille écus. Le légat eut grand peine à échapper à leurs instances, et cet honnête homme, un peu étonné par ces deux demandes d'argent, les premières qu'on lui adressait à son arrivée en France, écrivit : « Je vois qu'on n'a en vue que cet argent. Comment donc faut-il agir ? Faut-il les nourrir seulement d'espérance ou leur accorder quelque chose. » Caetani attendait la réponse, mais commençait à juger par lui-même du réel état des choses : « Je suis certain, écrivit alors le duc de Nevers, que le légat, à son arrivée à Lyon, n'a pas trouvé les affaires comme on les représentait à Rome. » En effet, Caetani constatait ² que la France « était réduite à un très mauvais état ; » et recherchant, autant qu'il le pouvait, à se rendre compte de la situation, il assignait au mal trois causes : « La première, il faut bien le reconnaître, écrivait-il, c'est que beaucoup

¹ Archives du Vatican, *Sixti V. Regest.* an. V, ep. 21.

² Archives du Vatican, *Lettere di Francia*, vol. XXVII, f^o 339. Lettre du 16 novembre 1589.

de villes catholiques ne peuvent se décider à abandonner la cause du roi de Navarre. La seconde, c'est que dans les villes qui suivent la Ligue, le peuple gouverne. La troisième, c'est que les nobles ne peuvent souffrir le nom de la Ligue, car ils sont persuadés que son chef veut obtenir le royaume de France, et que la religion est seulement un prétexte. Lorsqu'on veut les convaincre de leur erreur, ils répondent que, comme vrais français et plus catholiques que ceux de la Ligue catholique, ils n'ont d'autre but que d'exclure les vaines prétentions des étrangers, en conservant la couronne à qui elle appartient. On peut affirmer, continuait Caetani, que ces nobles, plus que les Huguenots, donnent de la force à Navarre. »

« A ce mal, qui naît de tant de causes différentes, on peut en ajouter un autre, qui est de grande importance, c'est que les villes de la Ligue se trouvent réduites à de telles extrémités et affaiblies à ce point, qu'elles avouent leur impuissance à continuer plus longtemps leurs dépenses pour la guerre. Le commerce a presque entièrement cessé, et nulle part on ne trouve de l'argent. » Les échevins de Lyon parlaient surtout en ce sens, car la ville avait déjà deux cent cinquante mille écus de dettes, et dans les autres cités il en était de même. « Aussi, de la manière dont tout le monde m'a parlé, — bien qu'on ne me l'ait pas dit expressément, — j'ai pu conjecturer avec certitude qu'on était convaincu de la nécessité de conclure la paix avec le roi de Navarre et de l'accepter pour roi s'il voulait conserver la religion catholique. Ce danger est si prochain, si imminent, que j'ai, je le crois, à m'opposer plus à la paix qu'à la guerre, et on incline ici d'autant plus à la paix qu'on a devant les yeux l'exemple du comtat d'Avignon, où la paix, dit-on, a été conclue avec les hérétiques moyennant un don annuel de six mille écus. S'il arrivait ainsi, ce serait évidemment le commencement de la ruine totale du royaume de France et la honte du Saint-Siège : aussi je m'y oppose de toutes mes forces, et comme des paroles ne suffisent pas, votre Seigneurie daignera représenter au Pape ce péril extrême, afin que si, — comme j'en suis sûr, — il veut toujours secourir ce royaume, il le fasse avec promptitude et vigueur. Soyez certain, en tous cas, que la célérité est la première condition pour sauver le royaume. »

Caetani continuait son examen, en jetant les yeux sur le clergé, qui lui paraissait très dévoué à la Ligue : « Je n'ai pu encore

savoir s'il y a d'autres évêques qui suivent le parti de Navarre, écrivait-il, mais jusqu'ici je ne vois pour lui que l'évêque de Valence et un religieux conventuel, évêque d'Apt. » Le légat devait en rencontrer d'autres : quelques jours après il citait les évêques de Pau et de Cahors comme très dévoués au Roi, et il les exhortait à venir le plus tôt possible le trouver à Paris.

Caetani déplorait la présence à Tours des cardinaux de Vendôme et de Lenoncourt. « On parle très mal du cardinal de Lenoncourt, disait-il, et on dit que lui seul s'oppose à la mise en liberté du cardinal de Bourbon. Or cette délivrance pourrait éteindre, du moins apaiser les troubles du royaume. L'influence du cardinal de Lenoncourt m'a été confirmée plusieurs fois par un très vertueux prélat, l'archevêque d'Embrun, et comme la présence du cardinal en France est jugée très funeste, je croirais à propos que Sa Sainteté le rappelât à Rome. »

Le clergé séculier et régulier paraissait au Légat être très relâché, et l'opinion générale attribuait à la vie exemplaire des Capucins et des Jésuites la conservation de la Religion en France.

Ce tableau, si vrai dans son ensemble, cette appréciation si juste de l'état déplorable du royaume et des causes de ses malheurs, obtint l'assentiment complet du cardinal de Montalto. « On ne pouvait désirer mieux, écrivait-il, et le sacré collège était de cet avis. » Les démarches pour sauver Vienne et Grenoble, dictées par la prudence de Caetani, exécutées avec habileté par l'archevêque d'Avignon, furent approuvées par le Souverain Pontife. Le Saint Père approuva également les lettres écrites par le Légat aux ducs de Mayenne et de Nevers.

Que fallait-il faire désormais ? Encourager par l'envoi de lettres et de courriers toutes les villes de la Ligue à rester fermement attachées à la foi catholique, et les empêcher de prendre aucun parti opposé à la religion ; favoriser le zèle des Capucins et des Jésuites ; éloigner les causes de dissension entre la noblesse et le peuple : c'était là l'entreprise, digne assurément d'un légat apostolique, proposée à Caetani par le cardinal secrétaire d'Etat, Montalto ajoutait qu'afin d'exciter la dévotion et la piété, et pour secourir le royaume de France par des prières, des sacrifices, des disciplines, des processions, le Pape publiait un jubilé, et ordonnait à Caetani de l'annoncer. A Lyon, il y eut chaque jour des processions, et les catholiques prièrent, jeûnèrent, se donnèrent la discipline. Mgr Panigarola, évêque d'Asti, prêchait d'ailleurs

avec une éloquence entraînant en exhortant les Lyonnais à rester fermes dans leur foi catholique et à ne pas s'accorder avec les hérétiques.

III

Caetani aurait voulu hâter sa marche vers Paris, mais quelle route prendre? Celle du Bourbonnais et du Nivernais, ou celle de la Bourgogne? Il avait écrit à M. de la Guiche, commandant dans le Bourbonnais, pour savoir s'il pourrait passer sans danger. La Guiche en donna l'assurance, demandant seulement à être averti deux jours auparavant, afin d'éloigner ceux qui pourraient avoir la pensée d'inquiéter le passage du Légat. La réponse était bonne, mais comme en même temps le bruit courait que la Guiche avait envoyé la lettre du Légat au Roi, pour demander des instructions, et que le Roi avait donné l'ordre d'employer tous les moyens pour arrêter le Légat; comme, vrai ou faux, ce bruit était répandu, et qu'on savait l'hostilité de certains capitaines, il convenait d'agir avec prudence. Caetani ayant demandé également au duc de Nevers s'il pourrait passer par sa province, le duc répondit de la sûreté du Légat dans l'intérieur de ses États, mais c'était, disait-il, aux seigneurs de l'Union à le faire accompagner jusqu'à ses frontières. Le duc exprima la pensée que si le Légat ne voyait pas le cardinal de Vendôme, qui de Tours pouvait facilement remonter la Loire et venir jusqu'à Nevers, il n'aboutirait à rien; peut-être éprouva-t-il une certaine satisfaction en pensant que le Légat, et par conséquent le Pape, étaient forcés pour ainsi dire de passer par ses mains. Quoi qu'il en soit, il envoya un gentilhomme inviter le Légat, avec grande courtoisie, à venir à Nevers. Le duc était assurément un personnage important, non seulement par sa position personnelle, mais aussi par l'influence qu'il pouvait avoir sur son gendre Mgr de Longueville, en ce moment le principal soutien du parti du roi de Navarre. Toutefois Caetani ne crut pas devoir aller le trouver, car le duc de Mayenne, prévenu de l'arrivée du Légat, lui annonçait que M. de Brissac venait à sa rencontre en Bourgogne, avec une bonne escorte, pour le conduire à Paris. Caetani reçut, le 23 novembre, cet avis, auquel il lui était impossible de ne pas ajouter foi, et il se décida à prendre cette route.

Le 1^{er} décembre, il quitta Lyon, suivi de cent lances payées à ses frais, et de cavaliers ou fantassins réunis par les gouverneurs des pays qu'il devait traverser, et qui lui promettaient le chemin libre jusqu'à Dijon. Le 2 décembre, le Légat arriva à Macon, où l'abbé de Citeaux vint le trouver au nom du Conseil de l'Union des catholiques de France, et spécialement de la Bourgogne. Le 5 décembre au soir, il coucha à Chalon, où M. de Senecey, de la maison de Bauffremont, lieutenant en Bourgogne pour Mgr de Mayenne, vint le trouver. M. de Senecey était, dit Caetani, un vaillant soldat, homme d'expérience, très catholique. Après la mort des Guise il était resté neutre, mais depuis un mois il avait adhéré à la Sainte Union et avait reçu du duc de Mayenne le gouvernement de la Province. Caetani espérait que son exemple entraînerait d'autres seigneurs, particulièrement Mgr de Lux, neveu de l'archevêque de Lyon, et personnage très qualifié. Pour hâter ce mouvement Caetani envoya Mgr Carracciolo et Mgr de Porcia, munis de lettres, à quelques seigneurs, pour les gagner à la cause catholique; il espérait un heureux fruit de leur mission.

A Dijon, où il arriva bientôt (12 décembre), Caetani reçut un gentilhomme chargé de lui apporter les compliments des cardinaux de Vendôme et de Lenoncourt¹. Les cardinaux avaient confié cette mission à un conseiller au Parlement de Tours; mais ce conseiller, craignant d'entrer sur les terres de l'Union, s'était arrêté à Nevers, et avait envoyé un gentilhomme porter ses lettres. Ce gentilhomme devait exprimer les sentiments bienveillants du cardinal de Vendôme, et justifier sa résolution de demeurer à Tours en qualité de président du conseil du Roi. Quatre raisons principales l'avaient engagé à accepter cette position: d'abord la promesse faite par le roi Henri de se faire catholique avant trois mois; puis, en réfléchissant que ce prince était à la tête d'une armée et de la plus grande partie de la noblesse, il avait jugé utile au bien public de rester près de lui pour le presser de remplir sa promesse; le cardinal était, de plus, sûr d'arrêter, grâce à sa haute position, beaucoup d'ordres préjudiciables aux affaires catholiques; enfin il espérait hâter la délivrance du cardinal de Bourbon. Du reste, s'il avait quitté Tours, où serait-il allé? Il ne pouvait, disait-il, se fier aux Ligueurs dont les sentiments de

¹ Archives du Vatican, *Lettere ...di Francia*, vol. XXXVII, n^o 342. Lettre du 31 décembre 1589.

haine contre toutes les personnes de la maison de Bourbon étaient connus. Sa présence à Tours n'avait-elle pas déjà produit un bon effet ? Aucun prédicateur hérétique n'avait jamais été admis dans cette ville, et le cardinal avait pu s'opposer si efficacement à des ordonnances présentées contre la liberté et la juridiction ecclésiastique, que ces décrets n'avaient pas été appliqués ; il avait de plus fait prêter à tous les gouverneurs nommés par le roi de Navarre un serment de fidélité à la religion catholique, apostolique, romaine, et dernièrement, lorsque le gouverneur destiné à la Rochelle avait refusé de prêter ce serment, il avait arrêté sa nomination. Lorsqu'enfin le Parlement de Tours avait parlé d'empêcher le Légat d'exercer ses pouvoirs, s'il ne les présentait au Parlement et ne venait à Tours, le cardinal de Vendôme n'avait-il pas été le seul à s'opposer à la proposition, en ne permettant pas qu'elle fût discutée en sa présence ? Ainsi, et c'est toujours le motif qu'on invoque en semblable occurrence, un bien à préparer en assurant dans l'avenir la réalisation de la promesse faite par le Roi de se convertir, un bien à opérer chaque jour en s'opposant aux propositions mauvaises, telles étaient les raisons qui, aux yeux du cardinal, légitimaient son séjour à Tours et sa présence dans le conseil.

Caetani n'admit pas ces raisons. Le premier devoir d'un catholique, surtout d'un cardinal, disait-il, n'était-il pas de se conformer aux ordres du vicaire de Jésus-Christ, qui ne permettait à personne d'entrer en relation avec un chef hérétique, et qui excommuniait ceux qui osaient le faire ? On ne doit pas en effet accomplir un bien même certain, si, pour accomplir ce bien, il faut se rendre coupable de désobéissance aux ordres du Souverain Pontife. Comment dire, d'ailleurs, que la présence du cardinal à Tours, qui par elle seule causait tant de mal à la cause des catholiques, pouvait lui procurer un avantage ?

Caetani n'accepta pas davantage l'excuse tirée de l'inimitié des seigneurs de l'Union contre la maison de Bourbon, puisque ces seigneurs avaient l'intention de remettre la couronne au cardinal de Bourbon, et que, si le cardinal de Vendôme s'était réuni à eux, il aurait toujours été reçu avec de grands honneurs : « Je lui en donnai l'assurance, écrit Caetani, et engageai ma parole. Puis, en causant davantage avec ce gentilhomme, je m'étonnai qu'en présence des termes si formels de la Bulle du Pape, tant de seigneurs catholiques suivissent le parti du roi de Navarre. Alors

il me répliqua que, parmi ces catholiques, on croyait que Sa Sainteté n'avait plus la pensée d'observer exactement la Bulle, puisqu'aussitôt après sa publication, le duc de Montmorency s'était lié avec le roi de Navarre, et qu'il était cependant resté toujours dans les bonnes grâces du Pape. De plus, en voyant deux cardinaux siéger parmi les partisans et conseillers du roi de Navarre, les seigneurs croyaient sans scrupule pouvoir imiter leur conduite; et, bien que j'aie eu soin de réfuter cette raison, néanmoins mon devoir et mon dévouement envers le Pape me forcent de dire à Votre Seigneurie que, dans une affaire si importante, il est nécessaire d'employer des remèdes énergiques, car la dissimulation ou la connivence ne serviraient qu'à entretenir l'endurcissement des rebelles, et compromettre la dignité du Souverain Pontife. Je serais donc d'avis que le Pape ordonnât expressément au cardinal de Vendôme de quitter Tours, et d'abandonner le service du roi de Navarre, et au cardinal de Lenoncourt de venir à Rome, car, ajoutait Caetani, on ne peut assez dire l'appui que sa présence donne au roi de Navarre, avec quelle passion et quelle ardeur il agit pour lui, et bien que je croie très difficile de les détacher l'un et l'autre du Roi, on enlèverait au moins à leur conduite l'apparence d'être approuvée par le Pape. »

Les catholiques, qui ne voulaient pas suivre un roi hérétique, pressaient vivement Henri IV de se déclarer; et bien que jusqu'à présent il l'évitât, il n'était pas impossible de le voir, contraint par la nécessité, prêter l'oreille aux instances qui lui étaient faites. Or, c'était au mois de février qu'expirait le terme des six mois fixés pour prendre un parti. Le Légat écrivait alors : « On dit bien à présent qu'il est disposé à exécuter sa promesse et veut se faire catéchiser par douze évêques du royaume, mais cela ne veut pas exprimer autre chose que le désir de gagner du temps, de persévérer dans son opiniâtreté et de se moquer de la religion. » Aussi Caetani était-il convaincu, et il l'écrivait au cardinal de Montalto, que jamais le Pape ne voudrait accepter une conversion feinte qui rendrait ce prince capable de porter la couronne, que jamais il ne voudrait confier le royaume de France aux mains d'un hérétique relaps, ennemi mortel du Pape et du Saint Siège. « C'était sans doute pour se préparer à l'étude de son catéchisme, disait-il ironiquement, que Navarre, pendant ces cinq mois, avait soutenu les hérétiques, dépouillé les églises, tué les prédicateurs, massacré les religieux et tenu misérablement en

prison le cardinal son oncle. Si donc, par malheur, le Pape paraissait donner le moindre assentiment à ce prétendu retour, les catholiques ne s'en consoleraient pas, et diraient que le dernier coup leur a été porté par Sa Sainteté. » « Le nouveau roi avait pour lui les premiers princes du royaume et la majeure partie des nobles ; soit qu'on leur eût déjà donné ou qu'on eût seulement promis de leur donner des bénéfices ecclésiastiques, soit enfin qu'ils se crussent obligés envers Navarre, ou fussent jaloux du duc de Mayenne, ou encore qu'ils ne pussent supporter la souveraineté populaire, il devait être difficile de les détacher du parti du Roi. »

Le Légat faisait alors remarquer combien il serait important d'avoir, outre les secours du dehors, une compagnie de nobles français qui serviraient sans toucher de solde. On pourrait, si le Pape le jugeait convenable, prendre en outre deux mesures : l'une serait d'excommunier explicitement, et de déclarer incapables à jamais de tenir les bénéfices et dignités ecclésiastiques tous ceux qui suivraient le parti du roi de Navarre, lors même que ce Prince prétendrait être catholique ; l'autre serait d'envoyer des secours, car lorsqu'ils viendront, les catholiques se sépareront facilement du roi de Navarre. Il ne faudrait pas, ajoutait Caetani, employer la première mesure sans la seconde. — « Les villes qui ont adopté la Sainte Union ont vraiment beaucoup de constance dans leur foi, écrivait le Légat, mais elles sont tellement chargées de dettes qu'elles peuvent à peine payer leurs garnisons, et ces troupes, loin de pouvoir marcher contre l'ennemi, assurent tout juste leur défense. » Le duc de Mayenne réclamait surtout de la cavalerie et espérait avec ce secours accomplir en six mois ce qui n'avait pas été fait en deux ans. En présence de ces demandes et de ces réclamations, Caetani ne pouvait s'empêcher de dire alors au cardinal de Montalto : « Je vous laisse à penser l'instance extrême qu'on me fera à Paris. »

Mais le Légat irait-il à Paris ? Au moment où il attendait l'arrivée de M. de Brissac avec une escorte, une lettre du duc de Mayenne¹ lui apprenait la prise de Vendôme par les troupes du Roi et le siège qu'elles avaient mis devant la ville du Mans. Il était donc impossible en ce moment de se priver d'un homme de guerre comme Brissac : et à sa place Mayenne envoyait l'évêque

¹ Archives du Vatican, *Lettere... di Francia*, vol. XXXIV p. 109. Lettre du 30 novembre 1589.

d'Agen, M. de la Bourdaisière et l'abbé d'Orbais. Mais ils arrivaient à peu près sans escorte. Partis de Paris le 11 décembre avec cent chevaux, dont une partie occupés aux carosses, et avec des arquebusiers conduits par le capitaine Dore, ils arrivaient le 19 à Bar sur Seine, à vingt-deux lieues de Dijon. L'escorte fut attaquée la nuit suivante et complètement défaite : l'évêque demanda aussitôt au duc de Mayenne d'envoyer six ou sept cents hommes pour conduire le Légat, afin de ne pas l'exposer à pareille mésaventure.

Caetani dut attendre à Dijon, et demeura de nouveau incertain sur la route qu'il prendrait : continuerait-il à s'avancer par la Bourgogne ? mais M. de Senecey ne répondait de rien, et s'excusait sur les forces insuffisantes dont il disposait pour briser les obstacles. Irait-il par la Franche-Comté, qui appartenait au roi d'Espagne, gagner la Lorraine, et par la Lorraine se diriger vers Reims ? Le duc de Lorraine lui avait envoyé le primicier de Metz, avec ordre de lui offrir ses services et de lui porter l'expression de son dévouement, mais en faisant remarquer qu'« en tout et partout il avait joint sa fortune avec celle des catholiques de France pour empêcher l'établissement de l'hérésie en ce royaume ; » il avait aussi demandé de l'argent, vingt-cinq mille écus par mois, disait-il, ou une notable somme, une fois donnée, pour entretenir deux mille chevaux et quatre mille hommes de pied ¹. Or le Légat pouvait-il aller au devant d'un prince qui aurait renouvelé ses instances ? N'y avait-il pas à craindre par cette voie beaucoup de difficultés ? D'ailleurs, s'écarter du droit chemin, n'était-ce pas proclamer la faiblesse des forces de la Ligue, et aller en Lorraine sur les terres d'un des prétendants à la couronne ne serait-ce pas exciter la jalousie des Français ? Caetani jugea donc plus prudent d'éviter cet écueil, et d'après l'avis de Senecey et du Conseil de Dijon, il résolut de demeurer en cette ville pour attendre une escorte. Caetani était très contrarié : « Il est très ennuyeux, écrivait-il, que le duc de Mayenne m'ait fait prendre une route, et lorsque je l'ai prise, m'ait mis dans l'embarras en me privant de l'escorte qu'il me promettait. » Aller

¹ Archives du Vatican, *Lettere ...di Francia*, vol. XXI; il y a une traduction italienne des Instructions

Le Pape avait envoyé un bref et une relique de la vraie croix, avec indulgences, au duc de Lorraine. Archives du Vatican, *Sixte V, Regest.* an. V, ep. 12, 8 janvier 1590.

en avant répondait à la pensée d'arriver le plus tôt possible à Paris, ou Caetani croyait servir plus fructueusement qu'ailleurs les intérêts du Saint Père, puisqu'il fallait réchauffer l'ardeur des catholiques de cette ville, qui en avaient besoin ; c'était de plus réfuter le bruit qui pouvait se répandre que le Légat était arrêté par les ennemis. S'arrêter à Dijon, c'était de la prudence, vu la force des ennemis auxquels on ne pouvait opposer une troupe aussi nombreuse. Prendre une autre route, nous en avons dit les inconvénients. Fort heureusement le duc de Lorraine, auquel Caetani avait demandé une escorte, mit à sa disposition le capitaine de Saint Paul avec cent lances, des reîtres et deux mille lansquenets qu'il envoyait au duc de Mayenne.

Le 3 janvier 1590, le Légat put donc quitter Dijon, et le 9 il arriva à Troyes, où le jeune fils du duc de Guise vint au devant de lui, jusqu'à une assez grande distance, avec ses officiers et ses gardes. Le peuple de Troyes reçut le Légat avec le même empressement que le peuple de Lyon. « Il serait difficile d'exprimer à Votre Seigneurie, écrivait Caetani au cardinal de Montalto, les sentiments ardents et respectueux que chacun témoigne envers Sa Sainteté et le siège apostolique. » Caetani présenta aux échevins le bref du Pape, les bénit en son nom, et les exhorta, comme il avait exhorté les échevins des autres villes, à rester fidèles et dévoués. « Sa Sainteté, qui provoque partout le même dévouement, ajoutait Caetani, a grande raison de s'émouvoir comme elle le fait sur les malheurs publics et privés de ce royaume. »

Après avoir donné à l'infanterie le temps de se reposer, le Légat voulut continuer sa marche sur Paris ; mais les lansquenets et une partie de la cavalerie ne voulurent pas aller plus loin avant d'être payés. En vain le Légat promit de faire distribuer leur solde par le duc de Mayenne ; ils firent des difficultés. On n'était cependant qu'à quelques lieues de la capitale. Le duc de Mayenne, retenu au camp devant Meulan, s'excusa de ne pouvoir quitter l'armée, mais il envoya ses deux fils et un corps de troupes servir d'escorte¹. Le Légat s'arrêta au faubourg Saint Jacques, hors des murs de la ville, et vers cinq heures du soir monta incognito dans une voiture qui le conduisit au palais épiscopal.

Le lendemain 21 janvier, troisième dimanche après l'Épipha-

¹ Archives du Vatican, *Lettere... di Franciz*, vol. XXXIV, p. 137. Lettre du 19 janvier 1590.

nie, Caetani revint de grand matin à l'hospice Saint-Jacques, dans le faubourg : il y reçut la visite des évêques présents à Paris et de tous les magistrats du Parlement, de la Cour des Comptes, de la Cour des Aides et du Prévot des Marchands. Ce fut une succession de harangues : pendant ce temps tout le clergé séculier et régulier venait au devant du Légat, qui fit alors son entrée solennelle dans la ville, au milieu d'un peuple innombrable, aux cris de : *Vive le pape Sixte-Quint ! Vive le Siège apostolique et catholique !* Caetani descendit à la cathédrale, où, après le chant du *Te Deum*, il donna la bénédiction au peuple ravi.

IV

Pourquoi Caetani venait-il à Paris ? Le cardinal de Vendôme blâmait l'envoyé du Souverain Pontife, qui, disait-il, aurait dû rester neutre, d'être venu dans une ville où cette neutralité entre les partis était désormais impossible ; mais Caetani justifiait son arrivée par cette considération que le salut ou la perte de tout le royaume dépendait de la conservation ou de l'abandon de la cité, et que, s'il n'avait paru, la population effrayée et agitée aurait demandé la paix. Or, dans la pensée du Légat, il fallait à tout prix l'éviter.

Le duc de Mayenne et le duc de Nemours arrivèrent le 22, et eurent avec le Légat plusieurs conférences. Puis, le 26 janvier, Caetani se présenta devant le Parlement pour exposer le but de sa légation ¹. Il venait, disait-il, sauver le royaume entraîné à sa ruine par la guerre civile, il venait unir tous les citoyens séparés, pour le malheur du pays, en partis acharnés, enfin il venait empêcher la religion catholique d'être complètement anéantie dans ce royaume. Le mal était grand, mais il avait l'espérance d'en triompher, et une fois de plus il affirmait le désintéressement de ses intentions. « Le but unique que nous nous proposons est, une fois les hérésies détruites, les discordes apaisées, la paix et la tranquillité rétablies, de voir la France gouvernée par un roi pieux et catholique devenir de fait et de nom le royaume

¹ M. Caringi a donné dans la *Revue du monde catholique* (10 février 1867, p. 460) le discours latin du Légat.

très chrétien, soutenant la cause de l'Église et celle de la France : elles n'en font qu'une.»

Cinq jours après son arrivée à Paris, Caetani envoya à Rome une longue dépêche¹ : « J'ai déjà donné, disait-il, sur l'état du Royaume de France cette lumière générale que j'ai pu recevoir pendant mon voyage. En admettant que mon aperçu soit vrai, je descendrai à présent aux détails. J'ai trouvé cette ville de Paris dans une position très critique, et sous la menace très évidente d'être prise, si elle ne reçoit actuellement un secours. Il n'y a plus d'argent : tout l'argent disponible a été, depuis la mort du duc de Guise, employé à payer l'armée. Le commerce a cessé, la cherté des vivres est grande, et on en souffre, car personne ne cultive les champs, tant on craint et on prend de défiance lorsqu'on voit les progrès de Navarre et la foule de nobles de France qui sont rangés sous ses drapeaux. Ajoutez à cela les mauvaises suggestions de ceux qui favorisent ici le parti de Navarre, et ont déjà tellement travaillé le peuple, qu'on craint de lui voir accepter des propositions de paix. C'est la providence de Dieu qui a permis que je sois arrivé à temps pour déjouer ces intrigues : je l'ai fait déjà et le ferai avec tout le soin possible. »

Caetani racontait qu'il avait parlé longuement avec le duc de Mayenne des moyens de conserver la ville, et tous deux étaient convaincus que, si elle recevait un secours, elle n'accepterait jamais Navarre, mais que si on l'abandonnait on ne pouvait rien espérer d'elle. Il divisait les habitants en trois sortes de personnes : les marchands, les officiers de justice et le peuple. Les marchands, qui ne songaient qu'à leurs intérêts, ne voulaient pas la guerre et conseillaient toujours la paix : parmi les officiers de justice, les uns étaient bons catholiques, mais les autres étaient en secret des politiques, des Navarristes, et ne laissaient pas d'avoir de l'influence sur le peuple. Le peuple restait facilement constant dans sa foi, tant qu'il trouvait des vivres ; mais dès qu'un peu de disette se faisait sentir, il souffrait, et on ne pouvait plus avoir en lui la moindre confiance.

Le duc de Mayenne avouait alors au Légat que la ville avait dépensé depuis la mort de ses frères des sommes très importantes, mais il certifiait, sur son honneur et la vie de ses fils,

¹ Archives du Vatican, *Lettere ...di Francia*, vol. XXVII, f°, 345.

qu'il n'avait pas eu en main pour payer ses soldats plus de quatre cent mille écus. Le reste avait été volé et dissipé, par suite de la licence ordinaire en ces temps, et on ne pouvait y remédier. Le duc de Mayenne ajoutait que s'il n'avait eu l'aide de l'Espagne, il n'aurait pu entretenir ses troupes, puisque, dans l'année, il avait reçu de S. M. Catholique un million d'or, mais encore ce million avait-il été payé si à contre temps, qu'avec un tiers seulement dépensé à propos, et quand il en avait un pressant besoin, il eût obtenu le même résultat. Alors il représentait au Légat la détresse où il se trouvait réduit pour payer ses troupes: les Suisses, plus que les autres, commençaient à se mutiner, et refusaient de combattre, parce que le dernier mois ne leur avait pas été versé. Or, le duc de Mayenne n'avait plus rien à leur donner: l'âme bouleversée, il demanda au Légat de lui avancer cinquante mille écus, car s'il était attaqué en ce moment par le roi de Navarre, son infanterie ne voudrait point combattre, et il perdrait alors très certainement l'honneur, la vie et le royaume. « Je touchai du doigt le péril, écrivait le Légat, et ne doutant pas que, si j'avais été à temps pour prendre l'avis du Souverain Pontife, il aurait à coup sûr accordé le secours, je me rendis garant du paiement; mais, ajoutait-il, je prendrai mes dispositions pour faire distribuer exactement cet argent. » Caetani espérait ainsi avoir obtenu trois avantages: sauver la réputation et l'armée du duc de Mayenne d'un péril qui aurait amené la perte de la ville et celle du royaume; rendre courage aux peuples défaillants et à demi-morts; donner de l'autorité à la Légation, et imprimer la terreur aux ennemis, car, disait-il, « les politiques qui sont à Paris ont bien souvent répété que jamais le Pape ne donnerait de secours aux catholiques de la Ligue, et croyez bien, ajoutait-il, que si je n'avais pas agi ainsi, il pouvait s'en suivre un désordre tel que Sa Béatitude aurait pu avec raison me réprimander. » Le duc de Mayenne, auparavant profondément désespéré, reprit confiance et remercia vivement le Souverain Pontife¹. Il avoua sincèrement au Légat que, s'il n'avait été plusieurs fois encouragé par le Pape, les malheurs de sa famille, les périls qu'il courait personnellement, et qui étaient bien mal reconnus par le peuple, l'eussent fait mourir. Le duc pressait l'envoi d'un

¹ Archives du Vatican, *Lettere ...di Francia*, vol. XXXIV, p. 179. Lettre du 23 janvier 1590.

secours, et rappelant au Légat que la victoire dépend de la promptitude des mouvements, il énumérait ce que l'on pouvait espérer du moment que les troupes seraient arrivées.

Telles étaient les illusions de l'avenir; mais on avait sous les yeux les réalités du présent. En admettant que le Pape envoyât ce secours et que cette gloire de sauver le royaume de France lui fût réservée il restait encore, écrivait Caetani, à pourvoir à la subsistance de l'armée et aussi des habitants de Paris. « Le duc de Mayenne ne m'a point précisé ce dont il a besoin, écrivait le Légat, afin de ne pas assigner de limite à la générosité de Sa Béatitude, mais il m'a bien dit que Sa Sainteté pourrait envoyer des payeurs et autres employés pour savoir comment on distribuerait son argent. »

En résumé, concluait-il, le salut du royaume consiste en deux points : un envoi d'argent et un envoi de troupes. « J'assure à votre Seigneurie que les ennemis redoutent tant le nom de Sa Sainteté qu'en entendant battre le tambour à Rome pour la défense de ce royaume, beaucoup de nobles penseront à leur fortune, et un grand nombre, je l'espère, abandonneront Navarre. Mais si l'envoi du secours me donne grand espoir d'arriver à bien, je désespérerais du salut du royaume, s'il n'arrivait pas. Aussi je supplie votre Seigneurie de me donner une réponse le plus tôt possible. »

Les Espagnols avaient donc fourni beaucoup d'argent. Dans quel but? Caetani chercha à le savoir, et interrogea à ce sujet le duc de Mayenne. Le duc lui répondit que, dans le principe, le Roi Catholique, en donnant un secours, voulait seulement conserver la religion et s'opposer à Navarre comme à un hérétique relaps. Mais lorsque les dépenses se furent multipliées, on avait laissé entendre que Sa Majesté Catholique désirait avoir l'assurance d'être remboursée, et, en attendant, les Espagnols avaient mis en avant cette idée que par reconnaissance on pourrait décerner au Roi le titre de Protecteur de la Couronne.

Le conseil de l'Union avait répondu que la question de la garantie de l'argent devait être réglée par les États généraux du royaume, et que, pour le titre, on attendrait la venue du Légat avant de prendre une décision. Or Caetani était à Paris, et l'ambassadeur d'Espagne reprenait la question. Caetani lui parla franchement : « Si vous montrez, lui dit-il, une autre prétention

« que celle de conserver la religion catholique, vous causerez la
 « perte de ce royaume.—L'unique intention du Roi, répartit l'am-
 « bassadeur, est de défendre la Religion; mais il est vrai que les
 « habitants de Paris, afin de l'exciter dans son dessein, lui ont
 « proposé de le nommer Protecteur du Royaume, et que le Roi,
 « pour se servir à l'occasion de ce titre, a accepté l'ouverture de
 « négociations sur ce point. » Caetani n'y voyait rien de sérieux,
 et croyait qu'on n'aboutirait à rien parce que « les Français, disait-
 il, n'ont point de sympathie pour les Espagnols; il y a incompati-
 bilité d'humeurs entre les deux nations, » Toutefois l'ambas-
 sateur d'Espagne saisit cette occasion pour avouer que son désir
 eût été de voir le Légat employer son influence auprès des
 Parisiens à faire déclarer Protecteurs du Royaume le Souverain
 Pontife et le roi Catholique. Caetani lui répondit fort à propos
 que ce n'était pas le moment de susciter des jalousies hors de
 saison, et que le Pape, Père et Pasteur de tous, n'ambitionnait
 d'autre titre que celui de Serviteur des Serviteurs de Dieu Il
 s'efforça de faire comprendre à l'ambassadeur que le Pape seul
 méritait ce titre de Protecteur, et que le roi d'Espagne, en le
 recherchant, affaiblirait le mérite de son zèle. Toutefois, le duc de
 Mayenne désirait extrêmement ménager le roi d'Espagne et le
 maintenir en bonnes relations avec le Pape, afin que tous deux
 fournissent à la France le secours dont elle avait besoin. D'un
 autre côté l'Empereur d'Allemagne, instruit de la proposition
 faite à Philippe II, en avait été d'autant plus blessé — Caetani le
 savait par une lettre de Mgr Visconti, nonce à Vienne — que
 depuis la mort d'Henri III le conseil de l'Union ne lui avait fait
 part de rien, ne lui avait envoyé ni un député, ni une lettre,
 pendant que roi le de Navarre avait agi tout autrement. Caetani
 avertit le duc de Mayenne de ce manque d'égards, et le duc
 s'excusa sur le trouble des temps, sur la multitude des affaires,
 en promettant qu'aussitôt les routes libres il enverrait à l'Empe-
 reur une personne de qualité.

Voilà donc où en était le Légat, six jours après son arrivée à
 Paris, au moment où François de Luxembourg, duc de Piney,
 était reçu à Rome par le Souverain Pontife. Il semble que Caetani
 n'ait pas prévu d'aussi grandes difficultés, et que l'on surprenne
 en ses dépêches une impression pénible et le secret effroi de son
 cœur.

V

François de Luxembourg, arrivé à Venise au mois de décembre 1589, avait envoyé demander un passeport pour venir à Rome. « Écrivez au duc qu'il vienne, avait répondu Sixte Quint, nous l'attendons ¹ ; un personnage comme lui n'a pas besoin de passeport. »

Grand fut à cette nouvelle l'émoi des cardinaux espagnols, ou attachés à la politique espagnole, de l'ambassadeur de la Ligue, et des amis des Ligueurs. Tous parlèrent fort librement contre Sixte Quint, et le blâmèrent d'admettre le duc de Luxembourg à son audience. Mais comment ne pas l'admettre ? Le duc de Luxembourg n'avait-il pas dit et n'avait-il encore écrit, le 6 décembre, qu'il venait trouver le Pape au nom des Princes du sang et des autres seigneurs catholiques qui avaient reconnu le Roi ? N'avait-il pas assuré que tous n'avaient qu'un but, servir la religion catholique, apostolique, romaine ? Or cette ambassade, appuyée par Venise, vue avec faveur par le cardinal secrétaire d'État, ne touchait-elle pas aux plus grands intérêts de la France et de la Religion, c'est-à-dire à la conversion du Prince qui, Roi par sa naissance et en vertu des lois du royaume, occupait les armes à la main la moitié du royaume ? Sixte Quint comprenait très bien que les affaires de Navarre, comme l'appelaient ses adversaires, étaient dans un tel état qu'on ne pouvait les ruiner sans mettre le royaume à feu et à sang ; il reconnaissait que tous les efforts et toutes les intrigues contre le Roi seraient inutiles, et il désirait extrêmement voir ce Prince demander sa réconciliation avec l'Église. Cependant la conversion du Roi ne pouvait-elle être feinte, comme les Ligueurs et le légat Caetani en étaient persuadés ? Quel désastre causé à la France et à la Religion, si, converti en apparence pour mieux se rendre maître du royaume, le Roi revenait ensuite à son erreur ? Telles étaient les préoccupations qui agitaient les esprits, lorsque le duc de Luxembourg arriva à Rome le 26 janvier 1590 : il demanda une audience qui lui fut immédiatement accordée : « Nous avons plaisir à vous voir, »

¹ Le 6 septembre 1589, Luxembourg, alors à Châlons, avait annoncé au Pape sa prochaine arrivée.

lui dit le Souverain Pontife, et l'entretien fut des plus cordiaux : Luxembourg déclara que le Roi voulait sincèrement devenir catholique ; s'il ne le devenait dès maintenant, c'était pour ne pas être accusé de se convertir seulement pour arriver au trône. Mais ce prince, en quittant Luxembourg, lui avait dit : « Assurez
 « le Pape, sur ma parole de Roi, que les effets montreront que je
 « veux être et mourir fils aîné de la Sainte Église catholique ro-
 « maine. » Ces paroles répétées par l'ambassadeur des Princes, produisirent une vive impression. « Nous avons écrit au roi
 « d'Espagne, répondit le Pape, que tant que nous régnerions à
 « Rome, un roi hérétique ne régnera jamais en France. Aussi les
 « conditions mises par les seigneurs à l'élection du Roi et les dé-
 « clarations faites par le Roi nous sont certainement agréables ;
 « mais, avant de traiter de la réconciliation du Roi avec l'Église,
 « il faut qu'il rende à la liberté son oncle le cardinal de Bourbon,
 « qu'il se montre un peu obéissant, et nous le presserons sur
 « notre sein, car en lui nous ne détestons que la faute. »

Luxembourg était ravi : « Le Pape est un très bon prince, écrivait-il au duc de Montmorency, et commence bien à connaître qu'on ne lui a pas toujours fait savoir la vérité sur les affaires de France, ce qui me donne à espérer que de ce voyage la France recevra quelque soulagement en son affliction ; du moins ceux qui servent bien le Roi n'ont pas à craindre l'excommunication : de cela vous en puis-je assurer ¹. »

Lorsque Sixte Quint, annonça, pour le 29 janvier, un consistoire public où il parlerait de la mission du duc de Piney, il y eut à Rome de nouvelles indignations et de nouvelles réclamations. « Tout sera fait après mûre délibération, répondait alors le
 « Pape, mais il faut entendre tout le monde, et si la reine d'An-
 « gleterre, le duc de Saxe et le Turc lui-même, présentaient
 « les mêmes demandes, non seulement nous les accueillerions
 « volontiers, mais nous serions prêts à les embrasser avec
 « amour. »

Sixte Quint répondit ensuite officiellement aux lettres remises par Luxembourg, et adressa, le 7 février 1590, un bref « à ses chers fils les nobles hommes, princes, ducs, barons et autres

¹ Archives du Vatican, *Lettere del Nunzio di Francia*, vol. XXII, p. 661. — Une traduction italienne se trouve p. 1104. Lettre du duc de Piney au duc de Montmorency, Rome, 23 janvier 1590.

catholiques du royaume de France qui restent à Paris¹. » Il avait reçu, « avec bienveillance et bonté, disait-il, leur député le duc de Piney. Obéissant aux sentiments de paternelle affection qu'il avait pour les princes catholiques de ce très noble royaume, et au grand désir qui le tourmentait de connaître vraiment leurs projets et leurs sympathies, il avait lu avec attention leurs lettres, écrites du camp de Neuilly, et avait prêté volontiers l'oreille aux entretiens du duc de Piney. Nous avons eu beaucoup de joie et de plaisir d'apprendre clairement par ces lettres et par ces conversations que non seulement vous vouliez persévérer avec un cœur généreux et inébranlable dans la foi catholique et l'obéissance de l'Église, mais encore défendre et agrandir par vos efforts le culte et la dignité de l'Église, dans ces très grands troubles du royaume et de la Religion, dont nous sommes grandement attristés et depuis longtemps préoccupés. Nous sommes persuadés que le rétablissement du culte catholique et la paix du royaume dépendent en ce temps-ci de vos résolutions et de vos actes, des actes de ceux qui brûlent d'amour pour la paix et la vraie religion. Nous avertissons paternellement votre noblesse et nous l'exhortons dans le Seigneur de mettre avec sagesse et piété vos actes d'accord avec vos pensées, comme vous l'avez promis, et comme nous y comptons. Nous vous exhortons à vous appliquer à rétablir dans le royaume la foi catholique et la religion. Vous devez comprendre que c'est là le vrai et seul moyen qui reste de vous sauver, de sauver vos enfants et de servir la société chrétienne. » Le Pape les suppliait de s'unir tous avec le reste des catholiques, et de mettre de côté les haines et les dissensions... « Ce sera acquérir, une grande gloire près des hommes et auprès de Dieu les prémices de l'éternelle récompense. » Il rappelait enfin qu'il avait envoyé un Légat à tout le royaume de France, et lui avait prescrit de faire connaître sa pensée. « Si vous entrez en relations avec lui, disait-il, et si d'après son conseil vous embrassez, pour défendre la religion et rétablir la paix, ce qui sera utile au salut de ce pays malade, nous aurons soin de vous donner par lui et de faire nous-même, avec tout notre zèle et selon notre devoir, ce que réclament la justice et la dignité².

¹ Archives du Vatican, *Siati V Regest.*, an. V, ep. 22.

² Archives du Vatican, *Lettere del Nunzio*, vol. L, p. 218, 17 février 1590.

Sixte-Quint avait été également satisfait des lettres, écrites par le cardinal de Vendôme, que le duc de Luxembourg avait apportées : il l'exhorta à joindre ses efforts à ceux du Légat et à n'avoir en toutes ses actions d'autre but que le service de l'Église et la défense des catholiques¹.

Le Pape se montrait donc bienveillant pour les royalistes, et le cardinal de Montalto écrivait au cardinal Légat le 8 février² : « Si les Princes et nobles catholiques qui se trouvent à Tours demandent à négocier avec vous au sujet de la tranquillité du royaume et du rétablissement de l'Église, le Pape vous ordonne de les écouter, de les accueillir et traiter avec toutes sortes de bonté. » Il lui recommandait de choisir pour lieux de rendez-vous des endroits sûrs, agréables aux Princes et à la noblesse.

Deux jours après (10 février), comme si le cardinal de Montalto se méfiait à présent de l'entraînement du Légat, il lui rappelait que tout ce qui pouvait être fait par la douceur et l'affection ne devait pas être accompli avec âpreté et dureté ; il lui redisait de ne pas refuser de voir les cardinaux de Vendôme et de Lenoncourt, ou tout autre personnage, car en s'entretenant avec eux on pouvait servir la cause de Dieu ; il le suppliait de faire tous ses efforts pour gagner les cœurs, de relire souvent les instructions qu'il avait reçues, et de se souvenir des recommandations du Saint Père.

La politique du Souverain Pontife est ainsi de nouveau pleinement exposée. Comment le Légat allait-il l'appliquer ?

VI

Une grande question se posait devant la France entière, et embarrassait Caetani. Comment accepter l'attitude du cardinal de Vendôme vis à vis du duc de Mayenne ? Le cardinal, après avoir envoyé à Dijon auprès du Légat, avait écrit à l'évêque de Châlons de venir en son nom lui rendre visite. L'évêque vint en effet trouver Caetani, et lui répéta, en exposant la conduite du cardinal, ce qui avait été dit auparavant. Caetani fit les mêmes réponses, et parla du cardinal avec le duc de Mayenne. Mayenne reconnut combien

² Archives du Vatican, *Sixti V Regest* an. V, ep 21, 7 février 1590.

³ *Revue du monde catholique*, 10 avril 1867, art. de M. Caringi, p. 70.

il serait important de convertir au parti des Ligueurs Vendôme et ses frères. Leurs personnes étaient peu de chose, mais leur démarche devait produire sur la noblesse qui adhérait au roi de Navarre un excellent effet. Aussi Mayenne négligeait ses intérêts particuliers, et ne pensant qu'au bien du royaume, désirait voir le cardinal arriver à Paris. « Qu'ils viennent lui et ses frères, disait-il, et je leur promets que l'Union des catholiques saura leur rendre honneur, comme il convient à des Princes du sang. »

Ces avances faites par le duc de Mayenne inspirèrent au Légat la résolution d'expédier secrètement au cardinal et à ses frères le même évêque de Châlons, très zélé et vertueux Prélat, qui possédait la confiance de Vendôme. Caetani promit d'employer tous les moyens pour l'attirer à Paris et le gagner à l'Union. C'était bien là exécuter les instructions du Souverain Pontife ; mais Caetani ne cherchait-il pas des raisons pour les modifier lorsqu'il émettait ses appréciations ? « Après la mort du roi Henri, le cardinal est resté auprès de Navarre ; le peuple et les catholiques de l'Union mécontents de lui se sont montrés très opposés à sa personne. On a assuré qu'il aidait les hérétiques, et que par faiblesse d'âme et d'intelligence il n'était point apte à gouverner le royaume. Si donc la couronne venait à lui échoir, ne pouvait-on craindre que, par pusillanimité, ou à cause de ses relations avec Navarre, il ne renvoyât pas du royaume les hérétiques, et qu'ainsi, au lieu de guérir les infirmités, il ne les rendit incurables. Tels ont été pendant longtemps les sentiments du peuple et des catholiques de l'Union ; mais depuis qu'on a vu les succès de Navarre et la noblesse très résolue à vouloir conserver le royaume dans la maison royale de Bourbon, depuis qu'on a reconnu que les personnes en dehors de cette famille créeraient des difficultés presque inextricables et qu'en les acceptant il fallait renoncer au repos et à la paix tant que vivraient des Bourbons, on a commencé à changer de ton, et, d'après ce que j'ai pu voir jusqu'ici, beaucoup de gens ont une grande sympathie pour le cardinal de Vendôme : ils l'excusent de rester à Tours ; c'est nécessaire disent-ils ; ils le vantent comme un bon catholique et taisent les motifs d'opposition qu'en d'autres temps ils développaient et exagéraient. Ainsi, déjà fatigués de la guerre, ils le désirent et l'acceptent comme un moindre mal que Navarre ; » et comme il pouvait arriver que dans les États on parlât de faire de lui un

Régent avec future succession, encore que pour le moment on n'en dit mot, le Légat demandait une instruction spéciale et précise pour savoir comment en pareille occurrence il devait se gouverner ¹.

Cette position du cardinal de Vendôme préoccupait le Légat plus encore qu'il ne le disait. Le lendemain du jour où il écrivait la dépêche que nous venons de rapporter, et où, entre beaucoup d'autres détails intéressants, il intercalait son passage sur le cardinal, le Légat écrivit une lettre où il était exclusivement question de Vendôme ². Il disait qu'avant de partir de Dijon, il avait envoyé un gentilhomme français à Tours pour le saluer ; mais le but principal du député était de recueillir ce que l'on disait sur l'armée du roi de Navarre et ses projets — c'était en effet ce qui lui était le plus utile de savoir ; — le gentilhomme porteur d'une lettre de créance devait également s'informer comment et par quelle voie sûre le Légat pouvait envoyer un Prélat au Cardinal.

Le cardinal de Vendôme, sans que la lettre, ni le porteur de la lettre le missent sur la voie, se découvrit à lui, et déclara que le seul moyen de rendre le calme au royaume de France était de contraindre Navarre à embrasser la religion catholique. Il conseillait donc au Légat d'exhorter ce prince à entrer dans cette voie. Le cardinal écrivit même une longue lettre à Caetani pour confirmer sa parole. Cette lettre, qui parut différente de ce que l'envoyé du cardinal avait dit au Légat à Dijon et de ce qu'avait dit également l'évêque de Châlons, étonna beaucoup Caetani : « Si le cœur dicte ces paroles, écrivait-il, le cardinal montre très peu de zèle pour la religion ; si c'est la crainte, il montre la très grande pusillanimité dont on l'a toujours soupçonné. C'est à Navarre, comme au malade, d'aller trouver le médecin, qui est le vicaire du Christ, répondit le Légat. Celui qui ressent vraiment son mal et veut en guérir, pleure, se précipite et n'attend pas d'être appelé. Or, depuis six mois, il n'a pas montré un signe de pénitence, et s'est conduit comme un hérétique obstiné. Vouloir prier et rechercher celui qui est armé et fait l'insolent à cause d'un peu de bonheur qui lui arrive, ne serait pas une marque de clémence

¹ Archives du Vatican, *Lettere ...di Francia*, vol. XXVII, f° 343, Lettre du 26 janvier.

² *Ibid.*, vol. XXVII, f° 344.

de la part du Siège apostolique, ce serait une honte, et il n'y a pas à craindre que cette pensée puisse venir au cœur de Sixte Quint. Pour moi, son ministre, je préférerais mourir plutôt que de commettre cette indignité. D'un autre côté, je prie Dieu de vouloir éclairer ce prince et le faire revenir à la Sainte Église romaine qui ne ferme jamais son sein aux pénitents; aussi, à la première occasion, je répondrai au cardinal de Vendôme et tâcherai de mêler dans ma réponse le zèle et la douceur. »

Le bruit que le Roi voulait se faire catholique, jeté en pâture aux esprits, était, selon Caetani, propagé par le cardinal de Vendôme, pour tromper le Pape, retarder l'envoi du secours et tenir unie autour du Prince la noblesse du royaume de France. « Aussi, quand on verra en ce royaume une armée de Sa Sainteté, je certifie à votre Seigneurie que Navarre n'attendra pas d'être prié pour se faire catholique; » et à l'appui de son assertion, le Légat rapportait les bruits inventés par l'imagination des partis, et ces anecdotes qui donnent satisfaction à la passion, en prêtant à un ennemi les sentiments que l'on désirerait lui trouver. Il racontait donc comment, peu de jours auparavant, des personnes très graves lui avaient assuré que le roi de Navarre, après avoir pacifié le royaume de France, voulait avec une armée aller en Italie, à Rome, pour se venger des injures reçues de Sa Sainteté, et par le pillage de la ville la rendre plus malheureuse que ne le fit le premier Bourbon. Une autre fois on lui disait qu'un matin, comme le comte de Soissons allait à la messe et Navarre au prêche, celui-ci avait demandé en sortant lequel des deux faisait le mieux; que pour lui ses exercices étaient les plus vrais et les plus agréables à Dieu, car on voyait la prospérité de ses affaires. De plus le gentilhomme envoyé par Caetani à Tours, avait entendu dire à des personnages importants que si Sa Sainteté n'accordait pas l'absolution et la bénédiction à Navarre, celui-ci était résolu de faire un schisme dans le royaume de France, comme l'indiquait le cardinal de Vendôme dans sa lettre, et de créer le cardinal de Lenoncourt pape de l'église gallicane. Alors Caetani concluait encore : « Ces propos sont très vrais, et Sa Sainteté peut juger ainsi les sentiments de Navarre et quelle confiance on pourrait avoir dans sa conversion. Aussi, avec cette fidélité que je dois à Dieu et à Sa Béatitude, j'affirme que si le royaume de France tombe entre les mains du Roi, la religion catholique sera perdue, et si on n'envoie pas très promptement un secours important, le royaume lui aussi

sera perdu, car les peuples n'ont pour ainsi dire plus de vie et leur cœur plus de battement ¹. »

Les cardinaux de Vendôme et de Lenoncourt écrivirent de nouveau au Légat. Leur parole était grave : elle était « dictée, disaient-ils, par leur zèle et leur amour pour la gloire de Dieu, la conservation de son Église et le salut de l'État ². »

Leur désir de voir la paix rétablie les portait à ne pas attendre la réponse à leurs dernières lettres. Ils avaient espéré que le Légat serait dans ce royaume un messenger de paix, selon la promesse du Souverain Pontife, et ils ne voulaient pas encore perdre tout espoir; toutefois les intrigues des ennemis de l'État et du Saint Siège, qu'ils prétendent vouloir défendre, ont diminué jusqu'à un certain point la bonne opinion qu'on avait en son heureuse venue. Ils avaient fait tous leurs efforts pour le détourner d'aller à Paris, cité rebelle, soustraite à l'obéissance de son roi et seigneur naturel, par ceux qui, il y a six ans, sous un prince très catholique, avaient allumé ce grand feu qui à présent et de toutes parts embrasait le pays. Les cardinaux l'avaient invité à choisir plutôt pour résidence un pays neutre, à se rendre par exemple dans la ville et le palais du duc de Nevers, prince de haute vertu et prudence, très dévoué à la religion ; car de Nevers, avaient-ils dit, le Légat aurait pu, comme représentant le Père commun, s'occuper de préparer la paix, et venir, s'il lui avait été agréable, trouver le Roi à Tours, où il aurait été reçu avec d'aussi grands honneurs que jamais Légat en eût trouvé en France. L'espérance des cardinaux avait donc été déçue et leur déplaisir avait été grand; néanmoins ils ne voulaient rien négliger pour ramener les affaires de l'Église et du royaume au port de salut. Ils le suppliaient donc de considérer l'état de la France, et de ne point « se laisser mener par des factieux qui forment une minorité, composée d'étrangers ou d'agents du roi d'Espagne, gens prévenus en justice, obérés et perdus de dettes qui pour la plupart trouvent plus de profit dans une guerre civile et un brigandage public que dans la paix, vil et abject populaire prêt à changer à tout vent. C'est par les intrigues et

¹ Lettre du 10 février 1590, vol. XXXIV, p. 193; une traduction en italien est dans le vol. XXV, p. 263.

M. Caringi (*Revue du Monde catholique*, 10 avril 1867, p. 67) en a donné un texte, mais traduit sans doute sur une version italienne.

complots de semblables gens que l'Église et l'État se perdent tout ensemble. » Le Légat, ajoutaient-ils, pouvait apprendre chaque jour la vertu et la valeur du Roi, les heureux succès que Dieu lui accordait, et quels nombreux catholiques et bons français l'entouraient pour sauver l'État. « On peut donc penser que Dieu l'a choisi pour rendre le repos au royaume et maintenir selon sa promesse la religion catholique, religion aux prières de laquelle il se recommande et attribue toute sa prospérité. Il serait donc permis d'espérer son retour à la religion catholique, s'il y était conduit et amené par la douceur, mieux faite que la force pour fléchir sa nature de prince généreux, d'un invincible courage, qui ne veut être manié par rigueur. Il ne désire que d'être instruit, et prie les Prélats, les seigneurs, la noblesse et tout son peuple, de lui ouvrir le chemin; il vous en prierait volontiers vous-même, si vous preniez la voie de le convier à ce faire. »

Les avances étaient évidentes. Sixte Quint y eut à coup sûr répondu; le Légat en fut irrité. Caetani accusait d'ailleurs les cardinaux français de vouloir faire échouer sa mission, et d'approuver, au moins par leur présence, deux édits rendus à Tours, l'un sur la Légation en général, l'autre plus particulièrement dirigé contre le Légat, qu'on dénonçait comme espagnol et suspect; il était défendu à toute personne de communiquer avec lui, verbalement ou par écrit, directement ou indirectement. « Navarre espère ainsi terrifier les nobles, disait Caetani, et les empêcher de répondre aux lettres qui leur ont été adressées pour les exhorter à abandonner le service du Roi. »

En outre, les cardinaux convoquaient à Tours une réunion d'évêques, pour faciliter le retour du Prince à la religion, et « ne point laisser perdre le temps et les moyens qu'ils pouvaient avoir de ce faire ¹. » — « L'honneur de Dieu et l'amour de la patrie nous obligent à mettre la main à une œuvre si bonne, écrivaient-ils à l'évêque de Rennes, en le suppliant de concourir aux moyens d'effectuer ce que tous les bons catholiques français désirent vivement, c'est-à-dire la conversion du Prince que Dieu, selon les règles inviolables de la monarchie, a fait naître et

¹ Vol. XXV, p. 327. Une traduction italienne est donnée p. 365. Lettre du 10 février 1590. M. Caringi a publié (*Revue du Monde catholique*, 10 avril 1867, p. 71) une lettre de convocation adressée à l'archevêque de Lyon.

consolide chaque jour pour nous commander. » — « Rien ne reste à désirer en lui, écrivaient-ils à l'évêque de Soissons, sinon qu'il fasse profession de notre foi catholique, apostolique et romaine ¹. » La réunion de Tours avait précisément pour but de le décider à cette démarche.

Plusieurs évêques acceptèrent l'invitation, mais plusieurs la refusèrent. L'archevêque de Lyon répondit qu'il ne connaissait pour servir la religion et l'État qu'une voie sûre, l'obéissance à notre Saint Père le Pape. Il convenait que la vraie conversion du Prince, vu la condition où Dieu l'avait fait naître, procurerait de grands avantages, et, disait-il, il la désirait de tout son cœur, ainsi que tous les gens de bien ; mais il ne pensait pas qu'une « nouvelle réunion fût nécessaire et utile après tous les saints avis et instructions que vous donnez à ce Prince ; et en ce qui me concerne, ajoutait-il, je reconnais surtout que je serais entièrement inutile. » Du reste, il fallait que la réunion eût lieu par l'ordre ou avec la permission du Légat ².

L'évêque de Soissons, persuadé de l'illégalité de la convocation, ne voulut pas répondre avant de prendre l'avis de Caetani, ³ et l'évêque de Rennes motiva sa résolution de ne pas venir dans une lettre dont parfois une véritable éloquence animait les pages ⁴. L'évêque de Fréjus, alors à Paris, répondit nettement que le Légat ne lui permettait pas d'assister à la conférence ⁵. Caetani, en effet, sentant combien l'autorité des deux cardinaux pouvait avoir d'influence, interdit le synode de Tours et montra son danger. « Ceux qui l'ont convoqué, disait-il dans une lettre circulaire à tous les évêques et abbés, n'ont pas le pouvoir de le faire, lorsque surtout il y a en France un légat du Saint-Siège, à qui seul appartient de convoquer les évêques. » La convocation a été faite, d'ailleurs, dans la ville de Tours, où sans péril spirituel aucun évêque ne peut se trouver. Si Henri veut se faire instruire, il n'est pas besoin d'une assemblée

¹ Archives du Vatican, *Letteredi Francia*, vol. L, p. 142. Lettre du 12 février 1590.

² Caringi, *Revue du Monde catholique*, 10 avril 1867, p. 72-73.

³ Archives du Vatican, *Lettere del Nunzio*, vol. L, p. 146. Lettre du 27 mars 1590.

⁴ Vol. XXV, f° 329. Lettre du 24 février 1590 ; une traduction italienne est dans le vol. XXV, p. 357.

⁵ Caringi, *l. c.* p. 73.

d'évêques. Est-ce l'instruction qu'il cherche, ou la discussion sur des points controversés ? Et Caetani, concluant que cette réunion n'était pas nécessaire et pouvait être dangereuse, défendait à tous les évêques d'y assister ; si on passait outre, il en annulait d'avance les actes ¹.

VII

Le Légat eut un nouvel émoi : après la dépêche du 27 janvier il en écrivit une autre le 28 ², pour annoncer qu'on venait de découvrir à Paris une négociation très secrètement conduite pour conclure la paix. Le cardinal de Lenoncourt, au nom du Roi disait-on, avait envoyé promettre à la ville et au royaume un pardon général ; on annonçait qu'aussitôt que le Prince se serait fait catholique, il serait certainement absous et accepté pour Roi par le Souverain Pontife. Au nom du même Prince, le cardinal aurait promis au duc de Mayenne la charge de connétable et le titre de comte de Bourgogne héréditaire ; puis on s'était adressé aux femmes, et mesdames de Nemours, de Montpensier et de Mayenne auraient adhéré à la paix ; madame de Guise aurait absolument refusé. Les agents du cardinal avaient tellement travaillé les principaux habitants de la ville qu'ils étaient si inclinés et si décidés à conclure un accord, que la faculté de la Sorbonne avait dû rendre un arrêt afin de recommander à tous les docteurs, bacheliers et autres inscrits au tableau, de ne prêter l'oreille à aucun schisme ni à aucune dissension ³. Elle avait défendu de parler à l'avenir en termes obscurs ou ambigus. Elle avait ordonné de repousser « ces propositions pestilentielles par lesquelles Satan trompe aujourd'hui et corrompt les esprits des hommes simples : » qu'Henri de Bourbon, par exemple, peut et doit être revêtu du titre de Roi ; qu'il est permis en conscience d'adhérer au parti d'Henri de Navarre et de lui payer des contributions ; que le Roi peut être reçu à la condition d'être ensuite catholique, etc. Lors-

¹ Caringi a publié le texte latin *ib.*, p. 75. — Le texte est aux Archives du Vatican, *Lettere... di Francia*, vol. L, p. 150.

² Archives du Vatican, *Lettere... di Francia*, vol. XXVII, f° 346.

³ Archives du Vatican, *Gallia*, vol. IV, p. 144, 10 janvier 1590.

qu'on parlait du Roi, il fallait avertir qu'il s'agissait bien de Charles X, etc.

L'arrêt de la Sorbonne disait assez que la situation était grave, parce que le nombre de ceux qui répandaient ces propos était grand. Cependant le duc de Mayenne montrait une très grande répugnance à accepter aucune condition : « il préférerait plutôt mourir, et avait l'espoir que les sentiments des femmes ne le feraient pas changer ; » mais, disait Caetani, la position est plus difficile que la pensée ne peut la concevoir et la bouche l'exprimer. « J'ai mis jusqu'à présent tout en œuvre pour déjouer cette intrigue, et j'ai laissé entendre que notre Seigneur et le Siège apostolique n'accepteraient jamais un Roi hérétique, j'ai affirmé que Navarre ne donnait jusqu'à présent aucun signe de pénitence ; et que si, sans consulter le Pape, on l'acceptait, j'étais bien déterminé à quitter Paris et à me retirer en une autre ville pour attendre les ordres de Sa Sainteté sur la conduite à tenir. J'ai assuré qu'en entrant dans cette voie, on perdrait pour toujours la protection de Sa Béatitude et du Siège apostolique. Je sais que la conclusion de la paix entraînerait la ruine du Royaume et celle de la Religion ; aussi je m'y oppose de toutes mes forces, et pour l'empêcher je ne négligerai aucun moyen. »

Les partisans du Roi, au contraire, désireux de hâter ce moment, répandaient le bruit que les Espagnols voulaient s'emparer du royaume ou le partager. Or la pensée que le royaume était quasi ruiné, et que continuer la guerre serait l'achever, se répandait en beaucoup d'esprits ; on croyait d'ailleurs que le secours de Sa Sainteté n'arriverait pas à temps. « Aussi, concluait toujours Caetani, je supplie Votre Sainteté d'y mettre toute la célérité possible, car autrement je ne répons pas de retenir longtemps dans la foi ces peuples très impressionnables et déjà fatigués. »

Quel moyen prit donc le Légat pour faire échouer ces tentatives de paix ? Il s'adressa surtout à mesdames de Nemours et de Montpensier, auprès d'elles il invoqua, avec les plus chaleureuses instances, l'intérêt de la religion, leur réputation perdue, le peu de confiance qu'elles devaient avoir dans les promesses de Navarre, et l'irréconciliable injure que, par leur adhésion au complot, elles adressaient au Souverain Pontife. Le Légat espérait les avoir convaincues ; du moins elles lui avaient promis de lui renvoyer les personnes qui de nouveau viendraient

chez elles traiter de la paix; et Caetani, confiant en cette promesse, ne croyait pas que madame de Montpensier prêtât dorénavant l'oreille à des propositions. On avait cependant cherché à l'engager, en lui donnant l'espoir d'un mariage avec le Roi : ce prince aurait répudié, comme impudique, sa première femme ; et bien que madame de Montpensier eût « un esprit élevé et une haute intelligence, l'ambition qui prévaut dans ce sexe » l'avait amenée à donner quelque créance à cette ouverture. Toutefois madame de Montpensier dit au Légat que cette intrigue pour la paix n'avait pas été bien loin, car celui qui la dirigeait avait été seul à la combiner : Navarre, disait-elle, n'ayant aucune intention de se faire catholique, et pour elle du moins cela empêchait tout.

Caetani, non content de voir madame de Montpensier, avait fait des démarches auprès des principaux habitants de Paris, et avait également employé le secours des docteurs de la Sorbonne, des Pères jésuites et capucins, dont l'influence s'étendait sur une grande partie des habitants. Aussi, le 31 janvier, il put annoncer au cardinal de Montalto que la négociation était très ralentie, et qu'il espérait l'arrêter jusqu'à ce que la réponse de Sa Sainteté au sujet des secours lui fût parvenue. « Il faut s'attendre, écrivait-il à ce sujet, à voir les partisans du roi de Navarre tirer parti de la terreur qu'on a des Espagnols. Les Espagnols, diront-ils, veulent la couronne pour le roi d'Espagne, ou du moins ils veulent prolonger la guerre, afin que le nouveau Roi, au lieu d'un royaume, trouve un cadavre. »

Caetani avait employé plusieurs jours à rompre les négociations entamées pour la paix : plus que jamais il ne voyait aucun moyen d'arriver pacifiquement à régler les affaires, et, le 5 février, il écrivait de nouveau ¹ que, si Sa Sainteté n'envoyait un prompt secours, il était impossible d'empêcher le royaume de tomber entre les mains du roi de Navarre.

Le nom du Roi était en effet plus que jamais prononcé, mais le Légat s'efforçait de jeter du discrédit sur ses intentions. « Le cardinal de Vendôme écrit que le Roi se fera catholique, mais qu'il veut être invité et prié. On peut juger par là, s'écriait Caetani, s'il est bien disposé ! — Il se fera catholique, disaient les uns,

¹ Archives du Vatican, *Lettere... di Francia*, vol. XXVII, f° 350. Lettre du 5 février 1590.

lorsqu'il aura conquis le royaume, pas avant. — Il n'agira pas ainsi, répliquaient les autres, mais il laissera à chacun la liberté de sa religion et de sa conscience ; c'est-à-dire, concluait Caetani, qu'il laissera périr la religion dans le royaume. — Il ne se fera catholique que par pure nécessité, disaient enfin d'autres personnes, lorsqu'il verra l'armée du Pape entrer dans le royaume ; alors, pour arrêter sa marche, il se convertira, et il aura ensuite, pour ne pas persévérer, l'excuse de dire qu'on avait fait violence à sa conscience ! » Caetani ne manquait pas, en réunissant tous ces propos, d'édifier sur l'intention du Roi ceux qui, comme madame de Montpensier, paraissaient de bonne foi, et toujours il tirait de ses observations la conclusion que, si Navarre donnait le moindre signe de catholicisme, les peuples seraient tellement disposés à l'accepter qu'humainement parlant on ne pourrait lui enlever le royaume. Aveu précieux à recueillir dans la bouche du Légat ! Le droit national qui donnait le trône à Henri IV eût été complété du moment où le prince se fût fait catholique. Eh bien ! au lieu de chercher à le convertir et à aplanir l'obstacle, comme le désirait le Pape et comme le bon sens l'indiquait, le Légat fortifiait l'obstacle, le mettait en évidence, et empêchait ainsi de le faire disparaître. Caetani annonçait encore à Rome que Navarre, pour mieux détruire la religion, avait conclu avec les princes protestants et les cantons suisses un traité dont il espérait avoir bientôt une copie pour l'envoyer à Sa Sainteté, afin de lui montrer les intentions du Roi et comment il devait ruiner et la France et la chrétienté tout entière.

Le duc de Mayenne et les autres chefs du conseil instruits de ce fait proposèrent alors à Caetani, pour s'y opposer et donner confiance aux Français, de faire conclure une autre Ligue pour défendre la religion, entre Sa Sainteté, comme chef de la chrétienté, et le roi d'Espagne. On y aurait fait entrer le grand duc de Toscane, le duc de Ferrare, le duc de Mantoue, le duc de Savoie et le duc de Lorraine ; mais il ne fallait pas compter sur Venise, qui favorisait publiquement et chaudement le roi de Navarre. Toutefois, comme l'alliance entre les protestants était déjà conclue, et que la ligue entre les catholiques n'était pas même encore proposée, Caetani fit observer que, si le Pape adoptait cette idée, il fallait la mettre aussitôt à exécution, car, répétait-il chaque jour, Navarre voit sa réputation augmenter et son parti grossir. Ses partisans redoutaient cependant une excommunication, et le Légat

demandait à Rome, si, pour profiter de cette crainte, il ne faudrait pas, après avoir averti les coupables, recourir à cette mesure. Sur tous ces points le Légat suppliait le cardinal de Montalto de lui donner une réponse prompte et précise. Le secrétaire d'État allait parler.

VIII

Nous venons de voir les actes du Légat : avaient-ils obtenu l'approbation du Souverain Pontife ? Caetani commençait à en douter, et il avait ressenti une vive douleur en recevant, le 12 février, une lettre datée de Rome le 12 janvier ¹. Le Pape n'était pas satisfait. Sixte Quint reprochait à son Légat d'avoir perdu son temps à Lyon ; de l'avoir perdu également à Dijon : mieux eût valu dépenser alors quinze mille écus pour payer une escorte de trois ou quatre cents chevaux et arriver droit à Paris par le plus court chemin. Sixte Quint n'approuvait pas non plus la réponse donnée par le Légat au cardinal de Vendôme. Il lui reprochait trop de raideur. Caetani se justifia ; mais ses paroles aggravèrent sur certains points ses premières dépêches. Sans doute il disait qu'il avait comblé de caresses le gentilhomme envoyé par le cardinal, et l'avait assuré de la paternelle bienveillance de sa Béatitude, ainsi que du désir personnel de son Légat de lui rendre honneur et de le servir ; mais tout en maintenant qu'il n'avait pu justifier la présence du cardinal auprès de Navarre il ajoutait qu'il lui avait paru nécessaire de la blâmer, car le silence de sa part eût été une approbation. Sans doute il avait eu pour le cardinal de Vendôme toutes sortes de prévenances, puisqu'il avait envoyé en poste un gentilhomme lui rendre visite à Tours, et avait chargé son ami l'évêque de Châlons de lui porter une lettre pour l'engager à quitter Navarre, et l'assurer, sur sa parole et sur celle du duc de Mayenne, qu'il recevrait à Paris tous les honneurs dus à un prince du sang. « Sa Sainteté peut donc juger, écrivait Caetani, si j'ai montré trop de sévérité ou trop de condescendance ; » mais il ajoutait également : « si Sa Sainteté pouvait entendre les paroles enflammées des Sorbonistes

¹ Archives du Vatican, *Letters... di Francia*, vol. XXVII, fol. 35. Lettre du 12 février 1590.

et du peuple soulevé, elle aurait pitié de moi, j'en suis sûr ; car pour avoir cherché à calmer les prédicateurs qui lançaient les plus sanglantes invectives contre les cardinaux, je passe auprès d'eux pour pusillanime et peu zélé. Je les ai rappelés à la modération pour sauvegarder l'autorité du Saint Siège, indirectement attaquée, plutôt que pour ménager l'honneur de ceux qui en sont si peu jaloux, qu'au lieu d'obéir à la bulle fulminée par le Souverain Pontife ils sont au service d'un roi hérétique.»

Le Pape blâmait spécialement son Légat d'avoir proposé d'accuser les cardinaux : « Je ne crois pas l'avoir fait, répliquait Caetani, mais j'ai dit qu'il pouvait être utile d'appeler à Rome le cardinal de Lenoncourt, sous un prétexte que le Pape n'aurait pas été embarrassé de trouver honorable. Je le répète encore, car le mal que ce cardinal fait en France est incalculable. »

Quant au reproche d'avoir conseillé d'excommunier les membres de la noblesse catholique rangés autour du Roi, Caetani répondait qu'il n'avait pas écrit de les excommunier immédiatement, car il savait bien qu'il fallait d'abord les exhorter à se soumettre ; mais en parlant des moyens de séparer les nobles du Roi, il avait dit qu'il serait peut-être nécessaire d'en venir à ce remède spirituel. « J'ai ajouté, écrivait-il, qu'on ne devait l'employer qu'en se servant en même temps des armes temporelles. Je l'ai écrit alors, je le répète aujourd'hui, et en attendant les secours que Sa Sainteté enverra, on pourrait publier les avertissements nécessaires. »

Un bruit enfin, qui résumait toutes les critiques, avait couru dans Rome : le cardinal de Montalto ne l'avait pas caché au Légat, plusieurs disaient que ce cardinal Caetani causerait par sa conduite la ruine de la France, comme le premier cardinal Caetani avait causé celle de l'Allemagne. Alors le Légat répliquait : « J'ai l'espoir que Dieu m'aidera, mais j'aimerais mieux mourir ici que de condescendre aux hérétiques. D'ailleurs, j'ai trouvé le royaume tellement bouleversé à mon arrivée, que mes fautes ne pourraient le ruiner davantage. Si un Caetani fut accusé d'avoir perdu l'Allemagne par une rigueur exagérée, j'espère que mon caractère, désormais connu, ne m'exposera pas à un pareil inconvénient. Je m'afflige même de n'avoir pas ce zèle qui devrait animer un cardinal nommé par Sa Sainteté, et un Légat envoyé pour porter secours à la Religion près de succom-

ber. » Puis Caetani ajoutait : — « J'ai répondu à votre Seigneurie Illustrissime, pour expliquer mes actes et non pour critiquer les ordres de Sa Sainteté, que je recevrai et exécuterai toujours avec le plus grand respect. » Et comme il croyait n'avoir pas mérité de blâme, il disait : « Que votre Seigneurie Illustrissime en soit persuadée ; je pourrai me tromper : ce sera inhabileté de ma part, ce ne sera jamais mauvaise volonté ; et encore que je vive en de continuels tracas, dangers et fatigues, rien ne me sera plus pénible et ne me rendra plus malheureux que de ne pas donner à Sa Sainteté la satisfaction que je voudrais et que réclame mon devoir. »

Caetani, blâmé à Rome par le Souverain Pontife, était toujours très préoccupé des affaires de Paris. Il avait payé cinquante mille écus pour la solde de l'armée, et il en avait vu les heureux effets : Navarre s'était retiré, la réputation du duc de Mayenne avait repris son lustre, et le projet de paix, déjà presque conclu, avait été abandonné. Mais le mois de février s'avancait et les cinquante mille écus avaient acquitté seulement les dépenses du mois de janvier, en sorte qu'on allait se trouver en face de nouvelles difficultés. Le paiement des quatre mille Suisses qui formaient le nerf de toute l'armée, était en retard de quatre mois ; ils envoyèrent deux capitaines exposer au Légat que, s'il ne trouvait pas un moyen de les leur faire payer, et si à l'avenir ils n'étaient point à la solde de Sa Sainteté, ils refusaient de servir, car ils ne voulaient plus compter sur l'argent de l'Espagne et du duc de Mayenne. Le Légat savait le péril où une pareille résolution pouvait conduire, mais il ne voulut s'engager à rien et chercha à calmer les Suisses. Les deux mille lansquenets et les reîtres venus avec le Légat élevèrent les mêmes prétentions, tout en se montrant moins difficiles, car ils avaient été récemment payés. « Que le roi de Navarre vienne à apprendre ces difficultés, écrivait Caetani ¹, et il ne perdra pas de temps : déjà il a donné aux princes et à la plus grande partie de la noblesse l'ordre de venir le trouver avec toutes leurs forces. Ce n'est pas l'armée de Mayenne, avec ses neuf mille fantassins et ses deux mille chevaux, tant reîtres que lances, qui pourrait lui résister. » Ce qui inquiétait le plus le Légat, c'étaient « les dix mille poli-

¹ Archives du Vatican, *Lettere... di Francia*, vol. XXVII, p. 353. Lettre du 13 février 1590.

tiques — ils dépassaient plutôt ce nombre, — partisans à Paris du roi de Navarre, qui cherchaient à soulever le peuple par mille artifices, tantôt lui montrant sa misère, tantôt la nécessité où l'on était de tomber finalement entre les mains du Roi, tantôt le danger imminent de passer sous le joug des Espagnols, ou de périr par la famine dont les habitants souffraient et devaient souffrir chaque jour davantage. »

Le Légat avait surtout à cœur de déjouer ces intrigues, d'opposer à ces poisons des antidotes, et d'empêcher qu'on ne conclût la paix sous ses yeux. « Je veille jour et nuit, écrivait-il, et partout où s'étend mon peu d'habileté, je ne néglige aucun moyen. Mais si Sa Sainteté, comme j'en suis sûr, a la pensée de secourir le royaume de France, il ne faut point différer l'envoi de ce secours, car ensuite il sera trop tard. » Alors il cherchait à stimuler le zèle du Souverain Pontife, en lui exposant le danger où le royaume de France pouvait être entraîné. « Les Espagnols, disait-il, deviennent plus réservés à donner leur argent, et ils s'en excusent en disant qu'ils ont déjà payé un million d'or. » — « Si j'ai bien pénétré leur intention, ajoutait-il, je dirai à Sa Sainteté que, le jour où les Parisiens viendront à conclure la paix avec Navarre, ou que d'une autre manière celui-ci sera accepté pour roi, les Espagnols sont résolus de partager le royaume de France, et voici comment ils procéderont : Mayenne deviendrait maître de la Bourgogne, dont il occupe toutes les forteresses, et où le peuple l'aime : avec l'aide de l'Espagne et le voisinage de la Franche Comté, il pourra la défendre. Le duc de Nemours prendrait Lyon et une partie du Dauphiné. En même temps le duc de Savoie entrerait en Provence et le duc de Lorraine en Champagne, dont une partie serait encore placée, au nom des princes de Guise, sous le commandement de Mgr de Saint-Paul, leur premier soldat. — C'est le désir des Espagnols, concluait Caetani, mais c'est la ruine de la France. » D'un autre côté le Légat ne cessait de supplier le Souverain Pontife de résister à Navarre, et d'être convaincu que, si la France tombait entre ses mains, elle était deux fois perdue, puisque la religion serait anéantie et le royaume inévitablement partagé. « Or, reprenait Caetani, le repos de l'Italie et de la chrétienté demande que la France soit florissante. On a besoin de la France pour faire contrepoids à la grandeur de l'Espagne. »

Caetani, préoccupé de sa politique de repousser Navarre et tous les catholiques partisans de Navarre, reprochait à Rome de n'être pas assez sévère. « Je ne manquerai pas de dire à Votre Seigneurie, pour décharger ma conscience, écrivait-il au cardinal de Montalto, que rien n'a fortifié davantage les nobles dans leur dévouement à Navarre que la condescendance montrée en cette cause par Sa Sainteté, et l'espoir certain qu'ils ont eu que le Pape pensait à l'absoudre et à le réhabiliter pour ceindre la couronne¹. » Le Légat concluait : « Si Sa Sainteté a le projet de rendre à Navarre le droit d'arriver au trône, je croirais trahir le Saint Siège apostolique si, par crainte des hommes, j'hésitais à dire à mon Seigneur ce que je pense. Or, comme si je me trouvais devant le tribunal de Dieu, je déclare que si Navarre succède au royaume, en très peu d'années il n'y aura plus de Religion en France. Il serait périlleux de confier la foi de tant de peuples à un relaps, qui a été privé du royaume en vertu de la bulle de Sa Sainteté; et si déjà, une première fois, il a trompé quand il n'avait aucune force, quelle espérance pourrait-on fonder sur sa conversion alors qu'il posséderait le royaume ? Voici sept mois qu'il aspire à la couronne, et son hostilité contre la religion est publique. N'a-t-il pas fait la cène le jeudi-saint avec ses ministres calvinistes ? Lorsqu'il est entré à Vernon, n'a-t-il pas donné l'ordre d'enlever la croix que le clergé amenait en procession au devant de lui ? Sont-ce là des signes de conversion ? Penser à le convertir est quasi impossible, et l'accepter ainsi serait une honte. Au lieu de l'accepter et d'être placés par le fait du Siège apostolique sous le joug de Navarre, les princes qui ont soutenu la religion catholique s'exileraient plutôt à travers le monde. Si Navarre, auquel, quelles que soient ses promesses, quelle que soit sa conversion, ils ne se fieront jamais, venait à être réhabilité, les princes se partageront entre eux les provinces, et soutenus qu'ils sont par l'Espagne, il s'en suivra en ce royaume une très longue guerre. »

Ainsi le Légat voyait pour la France deux dangers : danger de la domination des Espagnols; danger de la domination des hérétiques, et il les repoussait tous deux. Seulement il ne voyait pas que le moyen de les éviter était de hâter la conver-

¹ Archives du Vatican, *Lettere... di Francia*, vol. XXVII, f° 353.

sion du Roi et de lui ménager l'occasion et les moyens de revenir à l'Église.

A Paris, la misère était grande. Forcée de tenir une garnison de 2,000 fantassins et de 400 chevaux, pour lesquels il fallait six mille écus par mois, la ville n'avait pas le moyen de les payer : on ne put même trouver aucun négociant pour avancer 2,000 écus que Caetani voulait avoir argent comptant pour les prêter aux échevins : « Grâce aux 50,000 écus déboursés, et ce que j'ai fait avec tout le monde, écrivait alors le Légat, j'ai pu passer ces jours. Mais mes paroles ne peuvent plus retenir les soldats. L'armée, sans argent, se débande, et les habitants de la ville sont résolus, à leur grand regret, de hâter la conclusion de la paix, afin de n'être pas forcés de la subir à des conditions plus désavantageuses ¹. » Aussi, après avoir énuméré toutes les forces dont Navarre allait disposer, le Légat répétait sa phrase habituelle : « Le secours du Pape doit arriver le plus tôt possible, et son armée doit voler plutôt que marcher. »

Le Légat, désireux de transmettre de plus précises informations et de recevoir des ordres plus positifs, envoyait à Rome son frère Camille Caetani, patriarche d'Alexandrie : « Si Sa Béatitude ne se décide pas à faire partir le secours, écrivait alors le Légat, je ne puis m'empêcher de faire remarquer à Votre Seigneurie que mon séjour ici ne sera plus d'aucune utilité. Je m'exposerais à être insulté et à devenir l'objet des plaintes et des fureurs de ce peuple; car, s'il n'est secouru, il faut qu'il succombe ². »

Cependant les membres du conseil de l'Union, poussés, croyaient-ils, par le Saint Esprit, renouvelaient en présence du Légat leur serment du 25 janvier 1589, et promettaient à Dieu, « par le très précieux et très saint corps de Notre Seigneur, de vivre et de mourir pour la défense de la Religion et la paix du Royaume (11 mars), » de ne souffrir jamais la domination de l'hérétique, spécialement d'Henri de Bourbon, prétendu roi de Navarre, de ne consentir à aucun traité de paix avec les hérétiques, d'employer tous les moyens pour rendre à la liberté leur roi légitime Charles X, et d'obéir à Mgr le duc de Mayenne, « lieutenant général de l'État royal et couronne de France, » et à

¹ Archives du Vatican, *Lettere... di Francia*, vol. XXVII, p. 353.

² Archives du Vatican, *Lettere... di Francia*, vol. XXVII, p. 355.

leurs magistrats élus, qui remplissent leurs charges en bons et vrais catholiques. Dans leur foi ardente ils mettaient toute leur espérance dans le Légat qui, selon le mot du recteur de l'Université, semblait descendu du ciel plutôt que venu de Rome ¹. Ils avaient besoin de cet enthousiasme pour supporter leurs épreuves, car Henri IV, déjouant toutes les prévisions du duc de Mayenne qui appelait à son secours le duc de Parme, triomphait trois jours après, dans les champs d'Ivry (14 mars 1590).

« Nous avons à louer Dieu qui nous a donné une belle victoire, » écrivait au duc de Longueville le roi vainqueur ². En effet l'armée de Mayenne battue se repliait jusqu'au delà de Paris, à Soissons, laissant libre le chemin de la capitale.

Les catholiques n'osèrent d'abord avouer leur défaite : ils annoncèrent même un succès. Le marquis de Saint-Sorlin recevait de ses frères « des lettres par où, écrivait-il au Patriarche d'Alexandrie, vous pourriez voir quel a été le succès de la dite journée et ce que M. de Mayenne me mande du roi de Navarre ; mais en la sorte qu'il m'en écrit, je tiens le fait encore douteux, et s'il était véritable, ce serait bien la meilleure et la plus grande nouvelle qui nous saurait advenir pour le bien de toute la chrétienté, car je voudrais espérer que toutes les affaires de cette pauvre France s'accommoderont selon ce que tous les gens de bien bons et zélés catholiques le désirent ³. »

Le marquis de Saint-Sorlin avait raison de douter, car, malheureusement pour les Ligueurs, le fait n'était pas véritable : ils étaient au contraire aux abois, et instinctivement se défendaient contre les conséquences qui pouvaient résulter de la défaite. « Navarre n'a aucune volonté de se convertir, disait le duc de Mayenne : qu'a-t-il fait pour qu'on le suppose ? n'a-t-il pas déçu les espérances des catholiques ? » Telles étaient ses affirmations. Puis chacun de rechercher les actes et de raconter les anecdotes qui pouvaient les appuyer. Des prisonniers, disait-on, avaient rapporté que, le matin de la bataille, Navarre fit prêcher par un ministre en présence de toute la noblesse, d'où l'on peut voir, écrivait le

¹ Archives du Vatican, *Lettere... di Francia*, vol. XXXV, p. 89, 12 mars 1590.

² Le duc la reçut le 17 à Langres. Les archives du Vat. can, *l. c.*, vol. L, p. 248, contiennent une copie de la Lettre.

³ Archives du Vatican, *Lettere... di Francia*, vol. XXVII, fo 1011. Lettre du 26 mars 1590.

Légat, combien facilement, en peu d'années, la religion se perdrait en France si Navarre prenait possession du royaume, puisque, Roi pour ainsi dire dans l'ombre, les nobles sont déjà à le flatter et à lui complaire en un point de si grande importance.

Les Parisiens persistaient dans leur résolution de ne pas accepter un roi hérétique, mais ils commençaient à trouver que leurs souffrances étaient grandes. Le 27 mars, dans une réunion tenue en présence du Légat, quelques conseillers, ne sachant comment faire face à la nécessité, s'emportèrent jusqu'à dire qu'ils se trouvaient réduits à cette extrémité pour avoir voulu défendre la bulle lancée par le Pape contre le roi de Navarre, et qu'à présent, loin de les secourir, comme il l'avait promis, le Pape, plus favorable au roi de Navarre que fidèle à leur cause, prodiguait ses faveurs au duc de Piney. L'empressement avec lequel la Reine d'Angleterre et les princes protestants d'Allemagne aidaient un hérétique faisait donc à leurs yeux un douloureux contraste avec l'abandon où le Pape semblait les laisser.

Cet abandon paraissait évident, et le duc de Mayenne en était persuadé. Qui avait pu arrêter ainsi l'envoi des secours promis par le Saint Père? il ne le savait pas. Les catholiques avaient-ils donc une autre pensée que de défendre la religion et l'intégrité du royaume? Le duc de Mayenne adressait ces questions au Souverain Pontife, et, rappelant que le but du roi de Navarre était de bouleverser l'Église et d'établir l'hérésie, il disait avec raison : « Le secours jugé autrefois nécessaire l'est aujourd'hui plus que jamais... Nous avons perdu une bataille, c'est vrai, mais il faut agir sans craindre, comme on l'a dit, la puissance du Roi, tant sont nombreux les gens de bien et les cités qui ne demandent qu'à vivre et à mourir avec nous. » Puis le duc de Mayenne répondait aux accusations portées contre les catholiques de servir la cause de l'étranger ou leur ambition privée. « On dit qu'avec notre fortune grandira celle du roi d'Espagne, dont chacun est jaloux. Mais la Religion doit passer avant toute autre considération. Nous ne voyons en ce monarque qu'un allié pour conserver la Religion et nous sommes reconnaissants de ses services. » N'était-ce point une calomnie de l'accuser, lui Mayenne, d'exploiter les affaires publiques au profit de son intérêt, puisque, prêt à obéir au Pape, il abandonnerait tout si on le lui demandait, sup-

pliant seulement le Souverain Pontife de poursuivre son premier dessein et de les secourir ¹.

Le duc de Mayenne n'était pas le seul à être accusé : le duc de Piney reprochait au Légat lui-même de s'être fait tout espagnol depuis qu'il avait des relations intimes avec l'ambassadeur d'Espagne. « Je ne m'étonne pas de cette accusation, répondait alors le Légat au cardinal de Montalto ², car ce sont procédés ordinaires aux hommes de parti; cependant je m'en émeus. Par la grâce de Dieu, toutes mes actions sont connues dans le royaume, et je me suis au contraire trop tenu sur la réserve vis à vis de cet ambassadeur, puisque je n'ai pas encore été lui rendre visite : je suis demeuré isolé, afin d'éloigner toute ombre de soupçon. Sans doute il est venu souvent chez moi, mais la plupart du temps appelé par les membres du Conseil, en présence desquels il m'a parlé. Comme on fait la guerre avec l'argent du roi d'Espagne, il est impossible de ne pas tenir compte de ses ministres et de ne pas les appeler souvent aux délibérations. Si le duc de Luxembourg avait la prétention d'interdire tout rapport avec les Espagnols, il ferait mieux d'avouer simplement qu'il faut remettre tout de suite le royaume entre les mains du roi de Navarre.» Caetani protestait que son seul désir était de servir Dieu et le Souverain Pontife ; comprenant la nécessité pour le Saint-Père de demeurer neutre entre les partis, il disait qu'il avait évité et qu'il éviterait d'être accusé d'aucune préférence. Illusion commune à tant d'âmes qui se livrent à un parti, et se croient ensuite désintéressées lorsqu'elles agissent suivant une conscience faussée par les idées et les passions de parti.

Cependant la défaite des catholiques avait causé à Rome une impression pénible. La puissance de la Ligue n'était donc pas si bien établie qu'elle ne pût être vaincue et le roi de Navarre n'était donc pas, comme on le disait, réduit à merci ? Les faits ne se trouvaient pas en rapport avec les assertions des Ligueurs, et dès lors on suspectait leur réalité, pour accorder plus de créance aux dires des catholiques rangés autour du roi de Navarre. Aux yeux de Sixte Quint, la France était perdue, et le Pape s'exprimait sur le compte du duc de Mayenne avec une si grande rigueur que

¹ Archives du Vatican *Lettere... di Francia*, vol. XXVIII, f^o 86. Lettre du 26 mars 1590, de Soissons.

² *Ibid.*, vol. L, p. 313.

M. de Dieu, l'ambassadeur de la Ligue, parlait tout haut de se retirer à Malte. Sixte Quint se plaignait vivement d'un Légat qui, disait-il, dérangeait tous ses plans : il refusait presque de répondre à ses dépêches, et ordonnait de lui en accuser seulement réception ; il pensait même à le rappeler ; mais les cardinaux s'y opposèrent et comblèrent au contraire d'éloges la personne et la conduite de Caetani.

IX

Cependant Caetani mesurait parfaitement les conséquences de la défaite d'Ivry, et voyait avec effroi l'opinion inquiète accepter, désirer et appeler, même publiquement, les Espagnols, un instant auparavant encore suspects et odieux ; car, disait-il tristement, « la guerre ne finira pas, les Espagnols occuperont les places frontières, et ainsi le royaume de France sera réduit en servitude. » Le moment était donc grave, et, effrayé de la responsabilité qui pesait sur lui, Caetani voulut, en rentrant dans les instructions du Pape jusque-là négligées, avoir une entrevue avec un des seigneurs adhérents au Roi. C'était, au moment de son départ de Rome, un des vœux de Sixte Quint, parce que c'était une de ses espérances d'aplanir ainsi les difficultés par une loyale explication. Caetani n'avait jusqu'alors rien fait ; mais, depuis la journée d'Ivry, les conditions étaient modifiées, et cette démarche généreuse qui, deux mois auparavant, eût peut-être gagné les cœurs, pouvait passer aujourd'hui pour une soumission. Cependant une pensée honorable le dirigeait : il prévoyait qu'après son succès Navarre se rendrait maître du cours de la Seine et réduirait Paris à l'extrémité. Pour l'arrêter, il voulait obtenir une suspension d'armes.

Parmi les personnes qui avaient embrassé la cause du Roi, une des plus considérables était assurément le maréchal de Biron : « son grade dans l'armée, et plus encore son expérience militaire, car depuis quarante ans il était capitaine, lui donnaient une des premières positions. » Le Légat, par l'entremise d'un ligueur parent du maréchal qui habitait Paris, envoya à Biron un des brefs destinés à la noblesse, et l'accompagna d'éloges sur sa valeur, spécialement sur les sentiments catholiques qu'il avait toujours manifestés. Le Légat assurait le maréchal que Sa Sainteté avait

conçu de lui la meilleure opinion, et désirait lui témoigner son affection paternelle. Il ajoutait que, s'il avait eu l'occasion de se rencontrer avec lui, il lui aurait exposé le but que s'était proposé le Saint Père en envoyant un Légat en France. Après s'être expliqués et compris tous deux, ils auraient avisé ensemble aux moyens d'assurer la tranquillité du royaume.

Le Roi, dont il fallait obtenir l'agrément, fit d'abord quelque difficulté pour permettre l'entrevue ; mais il l'accorda, afin de saisir l'occasion d'inviter le Légat à sortir de Paris avant l'assaut pour se joindre aux cardinaux de Vendôme et de Lenoncourt. Le maréchal de Biron proposa donc au Légat, s'il voulait bien l'accepter, de venir à Noisy, résidence du cardinal de Gondi, à cinq lieues de Paris, et Caetani accepta, se fiant à Biron qui, « pour quelque intérêt que ce fût, n'avait jamais manqué à sa parole ². »

Le lundi 26 mars, le Légat se rendit chez le cardinal, où le maréchal arriva bientôt avec une escorte peu nombreuse, accompagné de quelques seigneurs dont « la tenue et les propos impressionnèrent désagréablement » Caetani ; car il vit en eux « peu de piété, et il lui sembla qu'ils n'étaient catholiques qu'en paroles. » Le Légat acquit du reste cette conviction qu'il serait très difficile de leur faire abandonner le parti du roi de Navarre, puisqu'à leurs yeux c'était une question d'honneur plus encore que d'intérêt. Ils avaient de plus la certitude qu'à la fin ils verraient le triomphe du Roi. Le Légat eut alors avec le maréchal « un entretien en tête à tête, » — chose rare en France, remarque Caetani, — et après lui avoir parlé de ses mérites, de sa gloire militaire et du zèle qu'il avait toujours montré pour la religion, il le bénit de la part du Souverain Pontife, lui adressant les paroles qui pouvaient mieux le disposer à la bienveillance et l'amener au but désiré. « Après ce premier compliment, je lui dis, écrit Caetani, que la vue des malheurs de la France avait causé au Pape une douleur qui compensait bien la joie des prospérités de son Pontificat. Il en avait l'esprit torturé, car il voyait évidemment s'en aller en décadence un royaume qui toujours avait été le plus ferme soutien du siège apostolique. » C'était pour le relever et soutenir la religion que Sixte Quint avait envoyé en France un Légat, comme le coopérateur et l'exécuteur de ses intentions. « Ministre du pape, disait Caetani, ma seule pensée est de défen-

¹ Archives du Vatican, *Lettere... di Francia*, vol. L, p. 289.

dre la religion, d'empêcher la division du royaume et son occupation par des armes étrangères ; » mais Sa Sainteté ne pouvait s'empêcher de gémir en voyant la noblesse de France venir avec tant d'élan se ranger autour d'un prince hérétique. Jusqu'alors il avait, comme un père, excusé, dissimulé, compati, afin de ne pas manquer de bienveillance envers tous les enfants qui reconnaissent le Saint Siège ; mais la mesure était comble, et tandis que le royaume se perdait, le Légat, au nom du Souverain Pontife, venait dire au maréchal et aux principaux membres de la noblesse, que la voie suivie n'était point la bonne, et ne conduisait ni à conserver la religion, ni à sauver l'État. Les relations avec les hérétiques ne pouvaient, sous aucun prétexte, être justifiées, et du moment que les peuples étaient très résolus à ne pas accepter Navarre comme Roi, combattre pour lui, c'était préparer la ruine de la religion et introduire dans le royaume l'étranger, puisque les princes catholiques et surtout le roi d'Espagne étaient résolus à empêcher l'hérésie de se répandre dans leurs États. Or évidemment la guerre serait longue, et le maréchal pouvait juger lui-même combien il faudrait de temps pour arracher toutes les provinces des mains des Espagnols. « J'ajoutai, écrit Caetani, que nul moment n'était plus propice pour quitter le service du roi de Navarre, au lendemain d'une victoire dont tout le monde attribuait le succès au seul Biron : car si la situation des Ligueurs s'améliorait, on dirait toujours qu'en se retirant Biron avait conservé la religion et le royaume ; si au contraire il restait avec le roi de Navarre et que ce roi triomphât, on lui reprocherait d'avoir dans sa vieillesse causé la ruine de la religion et du royaume. » Caetani assura en outre au maréchal que Sa Béatitude, après avoir épuisé la clémence d'un père, n'oublierait pas qu'il était aussi un juge, et si la noblesse contribuait au triomphe des hérétiques, ce serait en tout cas une triste et lamentable victoire, car on y perdrait son âme. Le maréchal, ajouta Caetani, n'avait pas à se retrancher derrière l'espérance de voir le Roi se convertir, car depuis huit mois ce prince avait manifesté des sentiments contraires, et Dieu n'accordait pas la lumière à qui s'engageait en de pareilles voies. Après avoir ainsi parlé au maréchal le plus doucement qu'il lui avait été possible, le Légat conclut en disant que suivre le roi de Navarre, c'était exposer son propre salut et préparer la division du royaume ; le royaume au contraire ne pourrait-il être facilement sauvé, si la noblesse se réunissait autour

du cardinal de Bourbon, et après lui autour d'un prince du sang son légitime successeur ?

Le maréchal avait écouté attentivement. Il remercia d'abord le Légat de l'opinion de Sa Sainteté à son égard et de la bénédiction qu'il lui avait donnée de sa part. « Je l'estime, dit-il, un trésor spirituel, car j'ai toujours fait profession d'être bon catholique. » Aussi le maréchal exposa-t-il longuement les raisons qui avaient amené la noblesse à suivre son roi légitime Henri III. Puis, il affirma le caractère politique de la guerre, encore que l'on se servit du prétexte de la religion, et comment, après le malheureux assassinat du Roi, la noblesse, et à sa tête les maréchaux et officiers de la couronne, crurent devoir adhérer au roi de Navarre, qui était au milieu d'eux, et avait été plusieurs fois déclaré premier Prince du sang. Ce prince avait promis de laisser exercer librement la religion catholique, et il avait tenu sa promesse ; il avait dit encore qu'avant six mois, il voulait être instruit pour se faire catholique ; le terme, il est vrai, était passé ; néanmoins, la noblesse ne s'était pas séparée de lui, parce qu'il était toujours prêt à se laisser instruire, et que les armes des rebelles ne lui avaient pas permis jusqu'ici de penser à autre chose qu'à la défense. Biron représenta que « ce Prince d'un cœur généreux et d'un caractère ennemi de la violence, était résolu à ne pas aller à la messe à coups de bâton, » mais qu'une fois reconnu pour Roi, il aurait alors le temps de penser à sa promesse et d'embrasser la religion. Si le Légat, ajoutait-il, lui avait envoyé un Prélat pour l'exhorter, cette démarche l'eût disposé à se faire catholique. Quant à lui, il lui semblait, comme à la noblesse, pouvoir suivre le Roi en toute sûreté de conscience, puisque d'abord on avait l'espoir de le voir instruit dans la Religion, et qu'ensuite la bienveillance du Souverain Pontife envers le duc de Luxembourg était pour eux une preuve évidente qu'il ne désapprouvait pas la noblesse.

A cet exposé présenté par le maréchal, le Légat répliqua qu'il n'y avait pas à parler du passé sous Henri III, car bien que l'on pût discuter sur le parti qu'alors il y aurait eu à prendre, il ne voulait certes pas condamner la noblesse d'avoir suivi un roi légitime catholique. Mais il fallait bien distinguer ces deux causes d'Henri III et d'Henri de Navarre, car il n'y avait entre elles aucun rapport. Si alors on combattait pour l'État, aujourd'hui on luttait évidemment pour la Religion, puisque le seul

motif d'exclure Navarre était l'hérésie. Suivre Navarre parce qu'il était le premier Prince du sang n'était pas raisonnable, car si la justice plus que la force donne l'autorité, il semblait que le premier appelé à la couronne dût être le cardinal de Bourbon; mais en admettant que Navarre fût le premier par le sang, il ne convenait pas de le nommer Roi, puisque son hérésie, autant que les lois fondamentales du royaume, le rendaient inhabile à l'être. La promesse de laisser la liberté à la religion n'était pas non plus suffisante pour l'accepter, car c'est l'ordinaire artifice des hérétiques de cacher leurs passions et leurs desseins jusqu'au moment où, arrivés au pouvoir, ils se découvrent et ne pensent qu'à exterminer la Religion catholique. N'est-ce point du reste adresser à la noblesse une suprême injure que de croire qu'elle suit le Roi par ce motif seul qu'il daigne permettre l'exercice de la Religion, et qu'il veut bien tolérer dans le royaume cette religion qui, depuis mille et tant d'années, y était souverainement respectée? Dire que la guerre a empêché Navarre de tenir sa promesse de se faire instruire ne peut non plus être admis. Rien, en effet, n'eût été plus facile que de revenir à Dieu et à une religion dont autrefois il avait été bien instruit. Mais lorsqu'il n'y a pas volonté de se convertir, les prétextes ne manquent pas pour différer la conversion, et si on dit qu'il ne veut pas venir à la messe à coups de bâtons, on peut répliquer qu'avec un vrai désir de se repentir on estime glorieux de se laisser vaincre. Prétendre être Roi avant de se faire catholique, c'était renverser tellement l'ordre observé dans ce royaume pendant tant de siècles, qu'il y avait lieu de s'étonner de voir la noblesse condescendre à troubler cet ordre. Quant au dernier point dont le Maréchal avait parlé, savoir l'avantage qui aurait pu résulter de l'envoi d'un Prélat pour exhorter le Roi, Caetani, trop oublieux ici des sentiments du Souverain Pontife, répondit que l'habitude du Siège apostolique n'était pas de solliciter les rênégats et que les malades devaient recourir au médecin. Il conclut donc en disant que, malgré la bienveillance témoignée par le Pape au duc de Luxembourg, il n'était point sûr, en conscience, de suivre le nouveau Roi. Le Pape, en qualité de Père commun des fidèles et afin de ramener doucement la noblesse, avait pu écouter avec bienveillance son représentant, mais on ne pouvait, selon lui, s'appuyer sur ses paternelles démonstrations pour continuer à demeurer opiniâtre.

Le maréchal de Biron ayant alors demandé au Légat s'il croyait que Sa Sainteté accorderait au Roi sa bénédiction si le Roi la lui demandait, Caetani répondit que l'Église ne fermait jamais son sein aux pénitents quand ils donnaient de véritables signes de repentir. On pouvait même espérer rencontrer une clémence d'autant plus grande que Sa Sainteté était, par nature, très bienveillante et très portée à pardonner.

Après plusieurs répliques de part et d'autre, le maréchal, sur le point de se retirer, demanda au Légat quel remède il présentait pour empêcher la ruine de la religion et du royaume. Je n'en vois qu'un, répondit le Légat, qui découvrit ainsi sa pensée, c'est de conclure pour quelques mois une suspension d'armes, et pendant cette trêve de convoquer les États généraux, où toute la noblesse serait présente, pour décider ce qui paraîtrait le plus convenable à tous les ordres. — Le moyen me plaît, répliqua le maréchal ; toutefois, il s'y trouve une grande difficulté, c'est que cette convocation des États ne peut avoir lieu sans l'autorité de Navarre en sa qualité de Roi de France. — Mais c'est justement revenir sur le sujet de la discussion, dit Caetani ; les États ne doivent pas être convoqués par son autorité, puisqu'à cette heure il n'est pas encore le roi légitime de la France. — On convint très amicalement que le maréchal parlerait de ce projet avec des membres de la noblesse, et, sans rompre la négociation commencée, donnerait avis au Légat de ce qui pourrait être tenté dans l'intérêt du Royaume.

Telle fut la conversation du Légat avec le maréchal de Biron ¹. Caetani croyait avoir retiré de cet entretien deux avantages : celui de montrer à la noblesse qu'il n'était pas si inféodé aux Ligueurs qu'il ne désirât se trouver avec leurs adversaires, celui également d'avoir agi en Légat et communiqué les ordres de Sa Sainteté. Le Pape en était moins persuadé. Sixte Quint trouva le moment de l'entrevue fort inopportun, et dans une séance de la Congrégation pour les affaires de France, il blâma son Légat ². Comment, au lendemain de la victoire, Caetani avait-il voulu persuader au maréchal de Biron d'abandonner le Roi déjà aux portes de Paris ? Les arguments employés pour le convaincre

¹ Archives du Vatican, *Francia*, vol. L., p. 289 et une autre, p. 306. Lettre du 28 mars 1590.

² Hübner, *Sixte Quint*, t. III, p. 412. Lettre de Badoer, 5 mai 1590.

n'étaient point du reste bien choisis, et le Légat, disait le Pape, avait manqué de tact, tandis que Biron avait fait preuve de prudence. Puis découvrant la pensée secrète de sa politique, Sixte Quint dit qu'en accueillant le Roi, il ne croirait pas favoriser les hérétiques, mais servir la Religion.

Le maréchal de Biron, dans sa lettre (26 avril) pour remercier le Souverain Pontife du bref qui lui avait été remis par Caetani, écrivit cette phrase ¹ : « Le bien de la Religion dépend plus de la prudence que Votre Sainteté y peut apporter, que de la précipitation avec laquelle ceux qui ne désirent que la ruine de l'État ne craignent de hasarder la Religion par mesme moyen. » C'était viser le Légat et lui donner peu d'espoir. Aussi rien n'aboutit. Et le cardinal de Vendôme, en répétant ² que seule la conversion du prince que Dieu avait donné pour roi à la France assurerait son salut, pouvait ajouter : « les Ligueurs ne triompheront pas. » Cette parole avait son écho à Rome, car le duc de Luxembourg annonçait alors, de cette ville, que le Pape désirait la conversion du Roi, et il ajoutait : « Tous les gens de bien en éprouveront une grande joie, car c'est assurément poser le fondement de la Restauration de la France, c'est mettre le comble aux bienfaits des Papes envers notre pays, c'est le vœu de tous les bons catholiques, dévoués à la Religion et à la patrie. »

Mais, à ces sollicitations des catholiques royalistes, succédaient, dans les conseils du Souverain Pontife, les sollicitations des catholiques de l'Union. Aussi, lorsque le bruit se répandit à Rome et à Paris que le Pape favorisait Henri de Bourbon, ou du moins ne lui était pas opposé, qu'il était question d'envoyer un Légat au roi de Navarre et de rappeler Caetani, l'émotion fut vive. « C'est un schisme qui se prépare, écrivaient au Pape les docteurs de la Sorbonne ; on se demande ce que l'on fait à Rome et s'il faut conserver ou perdre l'espérance d'un secours. Le retard n'est plus possible, car pendant que là bas on délibère, ici on s'apprête à mourir. »

Le peuple de Paris souffrait horriblement de la cherté des vivres, puisque douze baïoques de pain par jour, disait le Légat,

¹ Archives du Vatican, *Lettere . . . di Francia*, vol. XXII, f° 1099. Lettre du 26 avril 1590.

² Archives du Vatican, *Lettere . . . di Francia*, vol. L., p. 319 Lettre du 31 mars 1590 au Pape, vol. XXV, p. 285. Lettre du 6 avril 1590 au cardinal Montalto. A la p. 291, il y a une lettre du cardinal au duc de Luxembourg.

ne suffisaient pas pour acheter de quoi nourrir une personne. Le petit baril de vin se vendait quarante écus d'or, la viande de vache deux jules la livre. Et ce qui était pis, c'est que la surveillance du cours de la Seine empêchait tout ravitaillement. « La famine augmentera donc, continuait le Légat, et il faudra, ou mourir de faim, ou nécessairement se rendre à Navarre ¹. »

Sixte Quint, l'âme navrée au récit de ces souffrances, adressait alors au Légat la permission de vendre les vases sacrés des églises pour subvenir aux besoins du peuple; puis il encourageait les catholiques à demeurer fermes dans leur foi, comme il l'écrivait au Parlement d'Aix ², au vice légat d'Avignon ³, au comte de Carces, sénéchal de Provence ⁴, aux consuls de Marseille ⁵ et d'Arles ⁶, en accédant à leurs demandes de prendre leur ville sous la protection du Saint Siègre, car « il ressentait la plus vive douleur du misérable état où elles étaient réduites et aurait voulu soulager leurs maux. » Mais, comme Sixte Quint ne pouvait se méprendre sur l'issue de la lutte et sur le seul moyen de la terminer, qui était la conversion du roi de Navarre, il s'en prenait à Caetani du peu de succès de sa Légation. Le Patriarche d'Alexandrie avait été assez mal mené par le Pape à son audience d'arrivée, et Sixte Quint avait refusé net d'envoyer de l'argent; avant de faire partir des troupes, il voulait attendre de nouveaux avis. Le Patriarche ne put obtenir, sur la question du rappel, aucune décision, et les lettres si pressantes du Légat ne firent point sortir Sixte Quint de son silence. Aussi Honoré Caetani, avec assez de dépit, écrivait de Rome le 4 mai : « Ici on juge les choses *ab eventu*, et tout procède de la résolution qui a été prise de conserver et de ne rien dépenser. »

Villeroy, avec son coup d'œil exercé aux affaires, alla trouver à Noisy du Plessis-Mornay, afin d'aviser aux moyens de préparer un accord. Mais Villeroy s'étant efforcé de démontrer à son interlocuteur que la conversion du Roi au catholicisme était le

¹ Archives du Vatican, *Lettere di Francia*, t. XXVII, f° 357. Lettre du 26 avril 1500.

² Archives du Vatican, *Regest. Sixti V.* an. V, ep. 29, 10 avril 1500.

³ Archives du Vatican *Regestum Sixti V.* an. VI, ep. 30 et 46.

⁴ *Ibid.*, Ep. 28, 17 avril 1500 Une lettre du comte de Carces demandant du secours, est dans *Lettere dello Nunzio di Francia*, vol. XXII, p. 1049.

⁵ *Reg. Sixti V.* an. VI, ep. 26-47.

⁶ *Ibid.*, ep. 27.

seul moyen d'obtenir la paix, du Plessis-Mornay lui répondit que son maître ne se ferait jamais catholique, mais permettrait volontiers à chacun de vivre dans sa religion. Mornay insista sur ce point qu'Henri IV, avant de se faire instruire, voulait auparavant être reconnu comme roi de France; cependant, dit-il, si le duc de Mayenne s'engageait à reconnaître le Roi une fois qu'il serait catholique, celui-ci prendrait immédiatement la résolution de le devenir, et il offrit d'en conférer avec le prince. Le duc de Mayenne accepta en principe « afin, écrivait-il à Mendoza ¹, de ralentir les efforts du Roi contre Paris. »

Caetani eut aussi, quelques jours après, des rapports avec le duc de Longueville par l'entremise d'un secrétaire du duc ². Le secrétaire avoua au Légat que le duc connaissait les périls où son âme pouvait être engagée, mais il attendait encore pour quitter le parti du Roi, car plusieurs lettres venues de Rome affirmaient, comme une chose indubitable, que le Pape donnerait l'absolution au roi de Navarre et le réhabiliterait pour monter sur le trône. Le Légat, fidèle cette fois aux instructions pontificales, ne brisa pas et se contenta de faire répondre au duc de Longueville que pour le moment il l'excusait. Mais, reprenait le Légat dans une dépêche au cardinal de Montalto : « il faut que le pape se déclare. » Toutefois il prévoyait, mais cependant sans y croire, la possibilité d'une trêve, et comme il lui paraissait peu convenable pour la dignité du Saint-Siège que cette trêve avec l'hérétique fût conclue en présence d'un Légat, Caetani parlait déjà de se retirer à Amiens, place sûre, voisine de la Flandre, où il pourrait se rendre sans danger, parce que tout le pays à traverser était dévoué à l'Union. Il voulait auparavant connaître la réponse faite par Biron à ses ouvertures, et, « sans espoir de réussir » il lui envoya l'évêque de Ceneda, monseigneur Mocenigo. Ce prélat, adjoint à la légation pour ainsi dire malgré Caetani, lui inspirait peu de confiance, a-t-il écrit depuis dans une dépêche empreinte visiblement d'un ton d'aigreur; s'il l'avait choisi, c'était seulement pour contenter ce prélat, qui se plaignait continuellement de ne jamais être employé. Caetani lui donna par écrit des ins-

¹ J. de Croze, *Les Guise et les Valois*, t. II, p. 406.

² Archives du Vatican, *Lettere... di Francia*, vol. XXVII, p. 360. Lettre du 4 mai.

tructions qui prescrivaient à l'évêque d'agir avec réserve et prudence ¹.

Le maréchal de Biron, autorisé par le Roi, accepta l'entrevue avec l'évêque, et le lieu du rendez-vous fut fixé à Provins. Ici commence la série des bévues où, selon l'expression de Caetani, l'évêque, agissant par pure ambition, se laissa entraîner. Ne trouvant pas Biron au lieu du rendez-vous, l'évêque se rendit à son camp de Bray-sur-Seine, sans réfléchir à la présence du Roi dans cette ville (27 avril), alors que le Légat lui avait ordonné d'attendre le maréchal à Provins. Puis, au lieu de remplir sa mission avec énergie et d'une manière honorable, continuait Caetani, l'évêque, « par vanité et ambition, flatta servilement le maréchal et la noblesse, » et comblant d'éloges le roi de Navarre, ne pensa qu'à déclarer hautement que si le prince se faisait catholique il serait immédiatement roi de France. « Je lui avais pourtant dit, observait Caetani, que cette question était entièrement réservée au Saint-Père. » Alors, accumulant faute sur faute, — c'est toujours Caetani qui parle, — monseigneur de Ceneda dit la messe devant tous les seigneurs, sans réfléchir qu'on devait les tenir pour excommuniés, ou du moins qu'on ne devait pas, par la célébration de cette messe, leur donner l'assurance de ne l'être pas. Il était de son devoir de s'en abstenir, afin de les laisser du moins dans le doute et la crainte.

Le Légat resta fort inquiet de la manière dont la mission de l'évêque de Ceneda serait jugée à Rome; à Paris, elle fit naître « des soupçons inimaginables ; » mais Caetani avait confiance, et disait que personne ne croirait qu'il se fût humilié devant Navarre au point de le faire inviter et exhorter.

Les docteurs de Sorbonne ne se seraient pas non plus adressés au Roi, car, ravis de « l'éloquence étonnante » de l'évêque d'Asti, ils se plaignaient de ne pas voir le Pape lancer l'excommunication contre Henri de Bourbon et ses partisans : « Les politiques, disaient-ils, persuadaient au peuple que le Pape était pour lui, ou du moins n'était pas son adversaire, puisqu'il avait envoyé un Légat sans pouvoir, sans argent, infecté de ce politisme qui est bien la doctrine la plus pestilentielle de ce siècle. » Les docteurs se plaignaient encore et de la réception bienveil-

¹ Caringsi les a publiées dans la *Revue du Monde catholique*, 10 oct. 1867, p. 514. Lettre du 23 avril 1590.

lante faite par le Pape au duc de Luxembourg, « cet ennemi acharné des catholiques, » et du bruit répandu de l'envoi d'un Légat au roi de Navarre. On recevait en outre d'Italie l'assurance qu'en vain on attendait du Pape un secours d'hommes et d'argent, qu'à Rome on n'agissait pas sincèrement et loyalement, en sorte qu'un schisme était imminent. « Au milieu de ces bruits, disaient les docteurs, la lutte est difficile, et en tout cas elle est bien pénible. » Ils préparaient donc des articles qu'ils devaient d'abord envoyer au Pape, et publier ensuite, afin de les faire connaître par toute la France. Les articles furent publiés le 7 mai ¹. Les Français, y lisait-on, étaient obligés en conscience d'empêcher un roi hérétique de parvenir au trône : et on promettait à ceux qui s'opposeraient à cet hérétique de remporter comme défenseurs de la foi la palme des martyrs.

Tout le monde ne fut pas de cet avis, car, dès le 15 mai, il y eut appel au Saint Siège contre les propositions de la Sorbonne, et on demanda une sévère punition de leurs auteurs. Un mémoire ² exposa que ces articles tendaient à « soulever des tempêtes, à ouvrir un schisme, et devaient apporter à la chrétienté plus de tort que ne pouvaient en faire les armes impies du roi de Navarre. »

L'appel fut reçu ; le Pape ordonna au recteur de la Faculté de Théologie de se présenter sous trois mois en cour de Rome afin qu'il en fût ordonné ³, et comme le cardinal de Sens prit la défense de la Sorbonne, le Pape lui défendit de paraître aux consistoires, ce qui causa un assez grand émoi ⁴.

Cependant les cardinaux de l'Inquisition tâchèrent de gagner du temps dans l'espoir, disait Olivarès, de faire comprendre au Pape les inconvénients de l'ordre qu'il les avait chargés d'expédier au recteur de la faculté.

Henri IV s'apprêtait du reste à donner la réplique aux arrêts de la Sorbonne, en attaquant, le 12 mai, les faubourgs de Paris du

¹ *Mémoires de la Ligue*, t. IV, p. 264.

² Archives du Vatican, *Francia*, vol. XII, p. 339. Lettre datée de Rome, 15 mai 1590.

³ Archives du Vatican, *Regest. Sixti V*, an. V, ep. 64, 21 juin 1590.

⁴ Hübner, *Sixte Quint*, t. III, p. 455. Lettre d'Olivarès à Philippe II, 19 juin. Le Pape avait ordonné au Légat de défendre aux Prédicateurs de ne rien publier et dire contre Henri III, et par l'entremise du duc de Montmorency il envoyait à la reine Louise, veuve de ce Prince, un bref de consolation.

côté de Saint-Denis et de Saint-Martin ; mais, après un combat de quatre heures, pendant lequel le cardinal, « se comportant en général plus qu'en soldat, » parcourut la ville en voiture pour encourager les habitants à se défendre, les troupes furent repoussées. « Je m'assure, très Saint Père, écrivait le duc de Nemours, que Votre Sainteté recevra beaucoup de contentement de ce beau succès, auquel aussi participent tous les gens de bien par deçà. »

Le Légat était donc tout entier à la résistance, lorsqu'il reçut les lettres écrites par le cardinal de Montalto, en date du 24 mars et du 4 avril. Elles augmentèrent sa douleur, car elles ne lui donnaient aucune espérance, ou « de représenter dignement le Saint Siège à Paris, » ou d'obtenir son rappel. Caetani eut une nouvelle mortification. Les Capponi, négociants-banquiers établis à Lyon, lui annonçaient en effet que les Pinelli, par commandement de Sa Sainteté, avaient retiré l'ordre de lui payer les cinquante mille écus qui restaient disponibles sur le crédit affecté à la Légation. « Il convenait donc, écrivait Caetani avec une certaine amertume, que cette décision me fût signifiée par ces marchands ! J'avoue à Votre Seigneurie Illustrissime que j'aurais désiré l'apprendre par une de vos lettres, particulière et secrète, afin de ne pas m'enlever complètement l'autorité, et ne pas achever de me faire couvrir de honte devant ces peuples. Mais puisqu'il a plu à Votre Sainteté d'agir ainsi, ajoutait-il, je dois l'en remercier, parce qu'elle m'a délivré du continuel martyre que j'endurais au sujet de cet argent. » Puis, comme peu de jours auparavant il avait prêté six mille écus à la ville de Paris pour payer les troupes et acheter des provisions, il offrit de prendre cette somme à sa charge, et de joindre cette dette à celle de la maison Caetani. Avec un accent de découragement, il ajouta : « Si le Pape n'a pas l'intention d'envoyer du secours, je lui demande de nouveau, comme un grand bienfait, de me révoquer de ma charge, car, s'il m'ordonnait de rester, il pourrait arriver, ou que le royaume pérît sous mes yeux, ou que l'armée espagnole remportât quelque victoire sur Navarre, double honte pour le nom de Sa Sainteté que je ne pourrais supporter. Souvent j'ai dit qu'il fallait employer les armes spirituelles en même temps que les temporelles ; mille fois j'ai inculqué ces choses à Votre Seigneurie (il parlait à Montalto) ; mais la nécessité me pousse à les répéter : j'espère que ce sera la dernière fois, car d'abord je suis résolu à ne plus vous fatiguer de ces propos, et ensuite

j'ai confiance que si Sa Sainteté ne veut point envoyer de secours, elle daignera au moins m'accorder la permission de m'en aller, pour ne pas achever la totale ruine d'une maison que Sa Sainteté a comblée de bienfaits ¹. »

Après ces paroles, jetées comme la suprême expression de sa pensée, Caetani put croire sa mission terminée. Sixte Quint était résolu à ne pas s'avancer, et il justifiait sa réserve en disant que l'inimitié entre les Bourbons et les Guises n'était nullement motivée par des questions de religion. Il était décidé à ne pas permettre à ses troupes d'aider ostensiblement la Ligue et le duc de Mayenne ². Leur tâche devait être seulement de contribuer à établir en France un roi catholique. Le peu de satisfaction que lui donnait la conduite du Légat et du duc de Mayenne l'avait empêché de prêter jusqu'ici un secours à la France, et il pensait qu'il y avait danger à censurer les catholiques groupés autour du roi de Navarre, car on pouvait les pousser au désespoir ³.

Sans doute Sixte Quint défendait son Légat contre les accusations, portées contre lui par le duc de Luxembourg, d'être dévoué à la couronne d'Espagne ⁴; et si le sacré collègue était unanime pour dire que la présence de Caetani en France « était nécessaire pour encourager les catholiques ⁵, » le pape, tout en se plaignant de ses démarches, parlait de lui avec affection. « A Rome, chacun parle, écrit ou invente selon ses passions, écrivait l'ambassadeur vénitien Badoer; mais la vérité est que le Pape veut attendre ⁶. »

Les Espagnols en étaient désolés : « Ce qui est bien fâcheux, écrivait le duc de Sessa, c'est de voir Sa Sainteté assez aveuglée pour croire qu'elle doit ménager les catholiques qui suivent le Roi et leur donner son appui moral. » Sixte Quint, en effet, le déclarait à Badoer : il n'entendait pas exclure le roi de Navarre, car, s'il se faisait catholique, il serait certainement élu roi par la nation, et alors personne ne pourrait plus rien dire contre lui ⁷.

¹ Archives du Vatican, *Lettere del Nunzio*, vol. XXV, p. 541. Lettre du 14 mai 1590.

² Hübner, *Sixte Quint*, t. III, p. 457. Lettre du duc de Sessa, 30 juin 1590.

³ *Ibid.*

⁴ Caringi, *Revue du Monde catholique*, 25 février 1868, p. 786.

⁵ *Ibid.*, p. 786.

⁶ Hübner, *Sixte Quint*, t. III, p. 426.

⁷ Hübner, *Sixte Quint*, t. III, p. 491, 28 juillet.

Telle était bien la pensée du Pape et son espérance : il ne voulait pas accepter un roi hérétique ; mais, à la vue des catholiques divisés, il entendait soutenir ceux de la Ligue, assez pour forcer les catholiques autour du Roi à hâter la conversion du Prince, pas trop pour les irriter.

Le Pape songeait même à envoyer Mgr Serafini aux princes du sang, et Mgr Borghese aux villes de la Ligue : il déclara sa double intention dans la Congrégation de France, et le Cardinal de Santa Severina ayant dit qu'il ne donnerait jamais son assentiment à l'envoi d'un délégué du Pape au camp des hérétiques, il s'en suivit des paroles très vives entre Sixte Quint et le cardinal.

Pendant qu'à Rome la politique du Souverain Pontife était une politique expectante, et par conséquent hésitante vis-à-vis du roi de Navarre, les Navarristes, comme on les appelait, cherchaient à précipiter la crise. Le marquis de Pisany était venu le 7 juillet, sur l'invitation du Légat, le trouver au faubourg Saint-Germain. « Avant de se convertir, disait Pisany, le Roi doit être maître de Paris, » et il priait le Légat de faciliter la reddition de la capitale ; mais Caetani répondait par un refus. Le 16 juillet, le Roi adressa aux habitans de Paris un manifeste, où il renouvela sa promesse de conserver la Religion catholique, et demanda une entrevue avec quelques habitans pour leur expliquer sa conduite.

Les paroles du Prince devaient trouver à Paris un immense écho. Les Navarristes comprirent que le moment était favorable pour leur cause, et cherchèrent à déterminer un mouvement parmi le peuple : ils parcoururent les rues en criant : « Du pain ou la paix ! que notre roi vienne nous délivrer ! la paix, la paix ! »

Le 20 juillet, Henri IV somma le duc de Nemours, gouverneur de Paris, de le reconnaître pour Roi ; mais Nemours lui répondit que, « s'il était son serviteur, il était encore plus celui de la religion et de la foi, » et il le pressa de se convertir, « afin que Paris lui ouvrit ses portes. » Mais Henri voulait arriver en maître, et le 25 juillet il fit donner un assaut général qui lui livra les faubourgs. Les échevins firent alors un vœu à Notre-Dame de Lorette pour obtenir la délivrance de la ville, et, le 2 août, en une assemblée générale à l'Hôtel de ville, la nécessité de traiter avec le vainqueur fut reconnue. Trois théologiens, consultés par le Légat, décidèrent que l'on pouvait se rendre à un prince hérétique, si

on y était contraint par la famine. L'archevêque de Lyon et l'évêque de Paris « furent donc requis de se transporter vers le Roi pour le supplier de mettre le royaume en paix. » Le 6 août, les deux prélats se rendirent près du monarque à l'abbaye Saint-Antoine : la discussion s'ouvrit, et le Roi, pour précipiter le mouvement en sa faveur, adressa le 11 août une nouvelle déclaration aux habitants : il entendait, disait-il, conserver la religion catholique, apostolique et romaine ; il la prenait sous sa protection, ainsi que « les bourgeois, manans et habitants, » et promettait l'amnistie du passé. Un complot, tramé par les Politiques pour forcer les Ligueurs à se soumettre au Roi, fut découvert, et ses auteurs furent décapités ou exilés. Cependant il semblait que l'issue de la crise fût proche, et que le Roi arriverait, comme il le désirait, en vainqueur, lorsque la présence du duc de Parme vint changer l'état des choses.

Le 17 août, le duc, venu des Flandres, était à Soissons ; il était le 23 à Meaux. Le Roi quitta alors les abords de Paris pour offrir la bataille ; mais le duc, en habile tacticien, sut l'éviter, et profitant du départ du Roi, put faire entrer dans la capitale des vivres pour un mois (31 août).

Au même moment, Sixte Quint venait de rendre l'âme, emporté par les fièvres, si meurtrières sous le ciel romain (27 août 1590).

La nouvelle de la mort du Pape parvint au Légat le 14 septembre, avec la lettre du Sacré Collège qui le rappelait à Rome pour concourir à l'élection du Souverain Pontife. Dix jours, après Caetani quitta Paris (24 septembre). Sa mission en France était terminée.

X

J'ajouterai seulement quelques mots : ils me serviront de résumé et de conclusion.

Les dix années qui se sont écoulées entre 1585 et 1595 peuvent être mises au nombre des plus agitées de notre histoire. Au milieu de guerres civiles, de complots ou d'intrigues, de combats et de crimes, de sentiments chevaleresques, patriotiques et d'ambitions égoïstes, deux idées reviennent toujours dans les

événements, et, vues à distance surtout, grandissent et dominent cette époque : l'idée monarchique et l'idée catholique.

Leur séparation, leur lutte, leur réunion, voilà l'histoire de ces dix années.

D'abord les catholiques, groupés en Union ou Ligue, s'éloignent du Roi, parce qu'ils jugent le Roi trop favorable aux protestants et pas assez dévoué aux catholiques ; ils le circonviennent dans les conférences qui précèdent le traité de Nemours, ils lui arrachent violemment le pouvoir à la journée des Barricades, et légalement aux États de Blois. Le Roi, ulcéré, se venge par un double assassinat, et tombe lui-même six mois après sous les coups d'un fanatique.

A la mort d'Henri III, l'idée catholique se sépare plus complètement de l'idée monarchique : ce que l'on redoutait seulement arrive réellement, et les Ligueurs refusent de reconnaître un roi protestant. Henri IV promet de se convertir, et par cette promesse unit les royalistes à sa fortune. Il dit aux Ligueurs : « Reconnaissez-moi, soumettez-vous et je me ferai catholique ; » mais les Ligueurs lui répondent : « Convertissez-vous, soumettez-vous au Pape qui vous a excommunié, déclaré indigne de porter la couronne à cause de votre hérésie, et nous pourrons alors vous reconnaître. » Les Ligueurs abandonnaient la tradition monarchique qui appelait au trône le premier des Princes du sang ; les royalistes repoussaient la tradition catholique qui voulait sur ce trône un fils de l'Église.

Le regard pénétrant de Sixte Quint reconnut alors qu'après trente ans de luttes, l'heure des inévitables transactions, de l'amalgame politique et du mélange dont parle M. de Maistre¹, pouvait être près de sonner. Sixte Quint envoya en France, en qualité de Légat, le Cardinal Caetani : Caetani devait, selon ses instructions, encourager les Ligueurs, ménager les royalistes, apaiser les dissensions, être un messager de paix, et surtout ne devenir l'homme d'aucun parti. A peine arrivé en France, il se donna au contraire tout entier aux Ligueurs, adopta leurs passions, et s'il releva leur courage ; si, quoiqu'on en ait dit, il s'op-

¹ « Jamais aucune constitution ne s'est formée, jamais aucun amalgame politique n'a pu s'opérer autrement que par le mélange de différents éléments qui, s'étant d'abord choqués, ont fini par se pénétrer et se tranquilliser. » *Du Pape*, liv. II, ch. VII, art. 2.

posa aux Espagnols, il fut roide avec les royalistes, blâma leur conduite, et les éloigna du Saint-Siège. Mais on remarque alors que les paroles du Légat à Paris ne sont point toujours d'accord avec les paroles du Pape à Rome.

La solution désirée, la transaction nécessaire, se trouva cependant éloignée, et la légation de Caetani reste dans l'histoire comme une grande tentative, malheureusement avortée, pour pacifier le royaume de France en lui donnant un Roi catholique. Chaque parti, au lieu de reconnaître la vérité qu'il avait méconnue, écouta ses passions, et voulut les satisfaire.

Cependant, le roi protestant ne triomphe pas et les Ligueurs ne sont pas victorieux.

Les Ligueurs, restés au fond de l'âme si patriotes et si français, ne peuvent se maintenir qu'avec l'appui de l'Espagne. Devant le dévouement des Ligueurs à la Religion, les efforts du Prince pour arriver au trône sont impuissants : en vain il invoque son droit monarchique et exprime des sentiments de père, en vain il attend que la France éperdue vienne se jeter à ses pieds et lui crier merci. Paris aime mieux souffrir de la plus horrible famine ; la France résiste ; elle est prête à mourir pour sa foi, plutôt que d'accepter un Roi protestant.

Mais la pensée de Sixte Quint survit : la nécessité l'impose à la France épuisée et déjà convoitée comme une proie par l'étranger. Les partis, jusque-là irréconciliables, font les concessions que réclament la justice et la vérité. Les Ligueurs reconnaissent la puissance du droit monarchique et acceptent l'ainé des héritiers de saint Louis ; les royalistes reconnaissent qu'ils ne peuvent braver l'ardeur des sentiments catholiques de tout un peuple, et ils abaissent leurs épées ; le Roi reconnaît son erreur, et, nouveau Clovis, confessant la foi si chère à la nation, courbe son front au seuil de Saint-Denis. Voilà la suite de l'histoire.

Mais, ne l'oublions pas, Sixte Quint avait compris que la France avait enfin besoin de repos ; — que les Ligueurs ne pouvaient le lui donner ; — que, pour l'assurer, comme pour sauver son territoire, il fallait un Roi catholique ; — que ce Roi pouvait et devait être Henri de Navarre, l'excommunié, dont il fallait briser l'obstination en soutenant l'énergie des catholiques, mais aussi préparer la conversion en montrant quelque condescendance pour les royalistes. Lorsqu'il s'agit de la vérité absolue, de la foi, le Pape la proclame, il la défend, il ne permet au Prince aucune

transaction qui puisse amoindrir le siège apostolique ; mais, en face de vérités relatives et contingentes, le Pape accueille les évêques et les ambassadeurs des royalistes, il ménage leurs capitaines, il retient ses Légats, il tempère enfin pour désarmer les haines et gagner les cœurs. Sixte Quint a donc reconnu et préparé la solution qui, trois ans plus tard, devait sauver la France. Ce fut le mérite de ce grand Pape et ce fut son honneur.

HENRI DE L'ÉPINOIS.

